



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 FÉVRIER 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Ludovic PAJOT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Steeve BRIOIS, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT.

**ADOPTION DE LA 13ÈME TRANCHE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES  
ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR/PDESI)**

(N°2025-30)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L.361-1 ;

**Vu** le Code du Sport et notamment son article L.311-3 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2018-253 du Conseil départemental en date du 26/06/2018 « Adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels » ;

**Vu** la délibération n°2024-49 de la Commission Permanente en date du 19/02/2024 « Projet

d'inscription des itinéraires VTT de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

**Vu** la délibération n°78/24 du Conseil municipal de la commune de Marquise en date du 26/09/2024 « Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024/29 du Conseil municipal de la commune de Bazingham en date du 12/09/2024 « Inscription d'itinéraires VTT (sentier du Mont de la Louve, sentier Entre les Monts, sentier les Royons) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024/61 du Conseil municipal de la commune de Wimille en date du 11/07/2024 « Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024/24 du Conseil municipal de la commune de Rinxent en date du 02/07/2024 « Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024-06-23 du Conseil municipal de la commune d'Audinghen en date du 18/06/2024 « Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024-06-10 du Conseil municipal de la commune de Tardinghen en date du 10/06/2024 « Inscription au PDIPR Itinéraires VTT » ;

**Vu** la délibération n°2024/24 du Conseil municipal de la commune de Beuvrequen en date du 28/05/2024 « Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024/38 du Conseil municipal de la commune d'Ambleteuse en date du 21/05/2024 « Sauvegarde et valorisation des chemins ruraux de la commune d'Ambleteuse par l'inscription d'itinéraires de randonnées de la commune d'Ambleteuse dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) »,

**Vu** la délibération n°24/2024 du Conseil municipal de la commune d'Audembert en date du 21/05/2024 « Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » ;

**Vu** la délibération n°2024050004 du Conseil municipal de la commune d'Audresselles en date du 21/05/2024 « Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 03/02/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

Conformément aux dispositions de l'article L.361-1 du Code de l'Environnement, d'adopter la treizième tranche du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) concernant les itinéraires VTT suivants proposés par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) :

- le sentier entre les Monts ;
- le sentier de la Prévosserie ;
- le sentier du Mont de la Louve ;
- le sentier les Royons.

Étant précisé que pour la commune de Wimille, le tronçon n°31 du sentier « les Royons » sera inscrit sous réserve de la réception de la délibération correspondante.

La liste des communes avec la dénomination des chemins concernés figure au rapport et en annexe 4 à la présente délibération. L'inscription de ces itinéraires au PDIPR vaut inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 février 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,







Signé

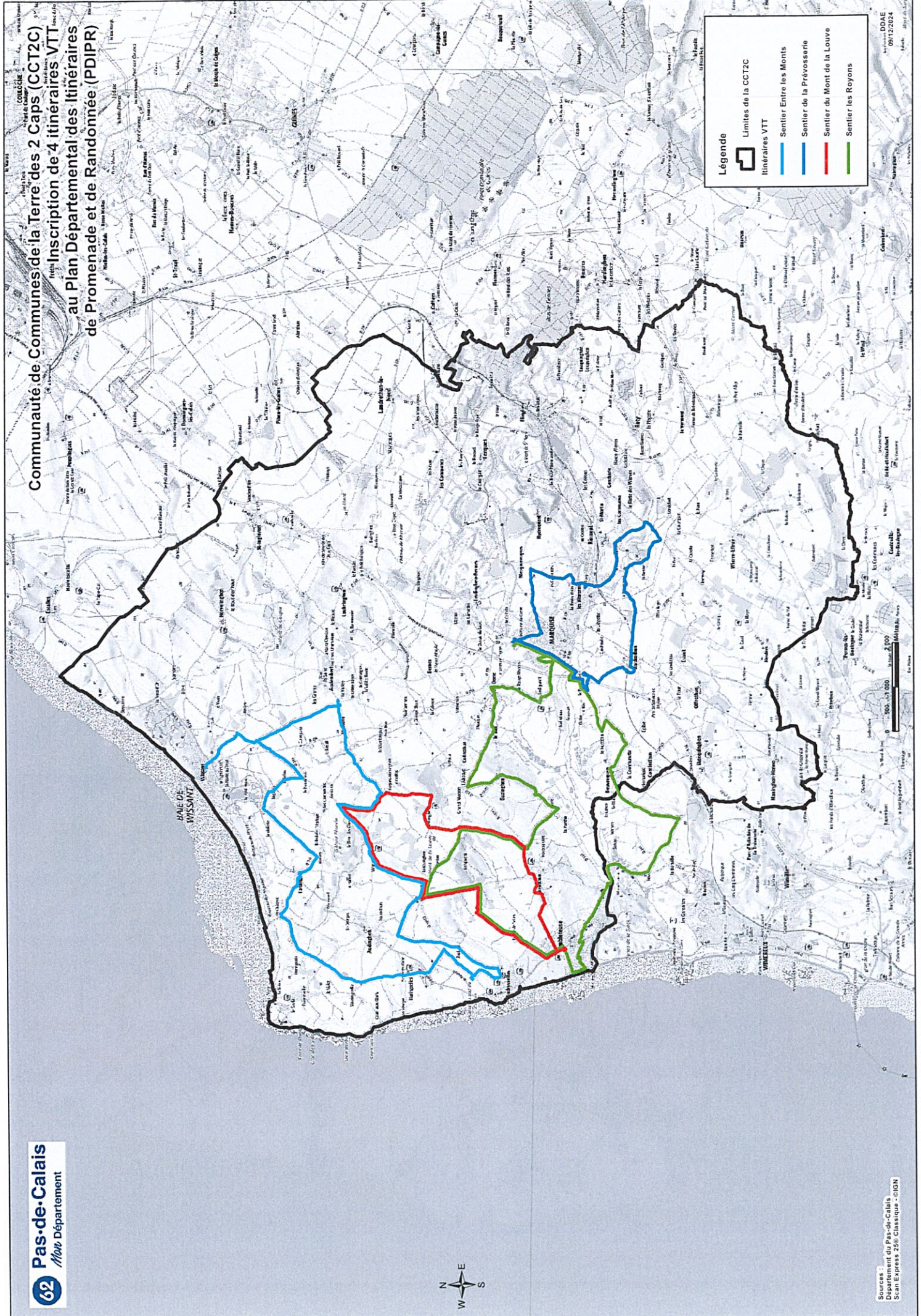
Maryline VINCLAIRE

**Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C)**  
Inscription de 4 itinéraires VTT  
au Plan Départemental des Itinéraires  
de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

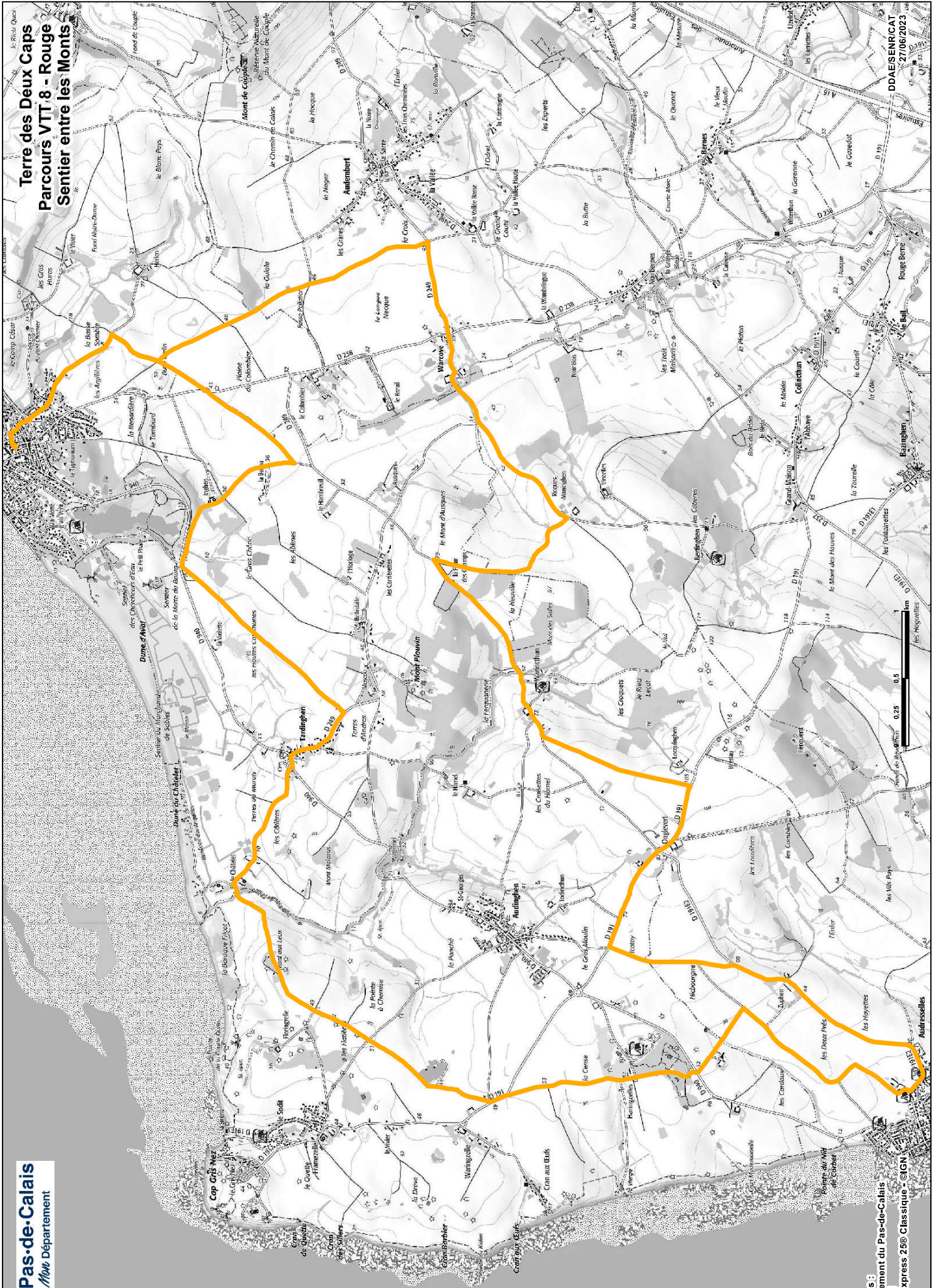


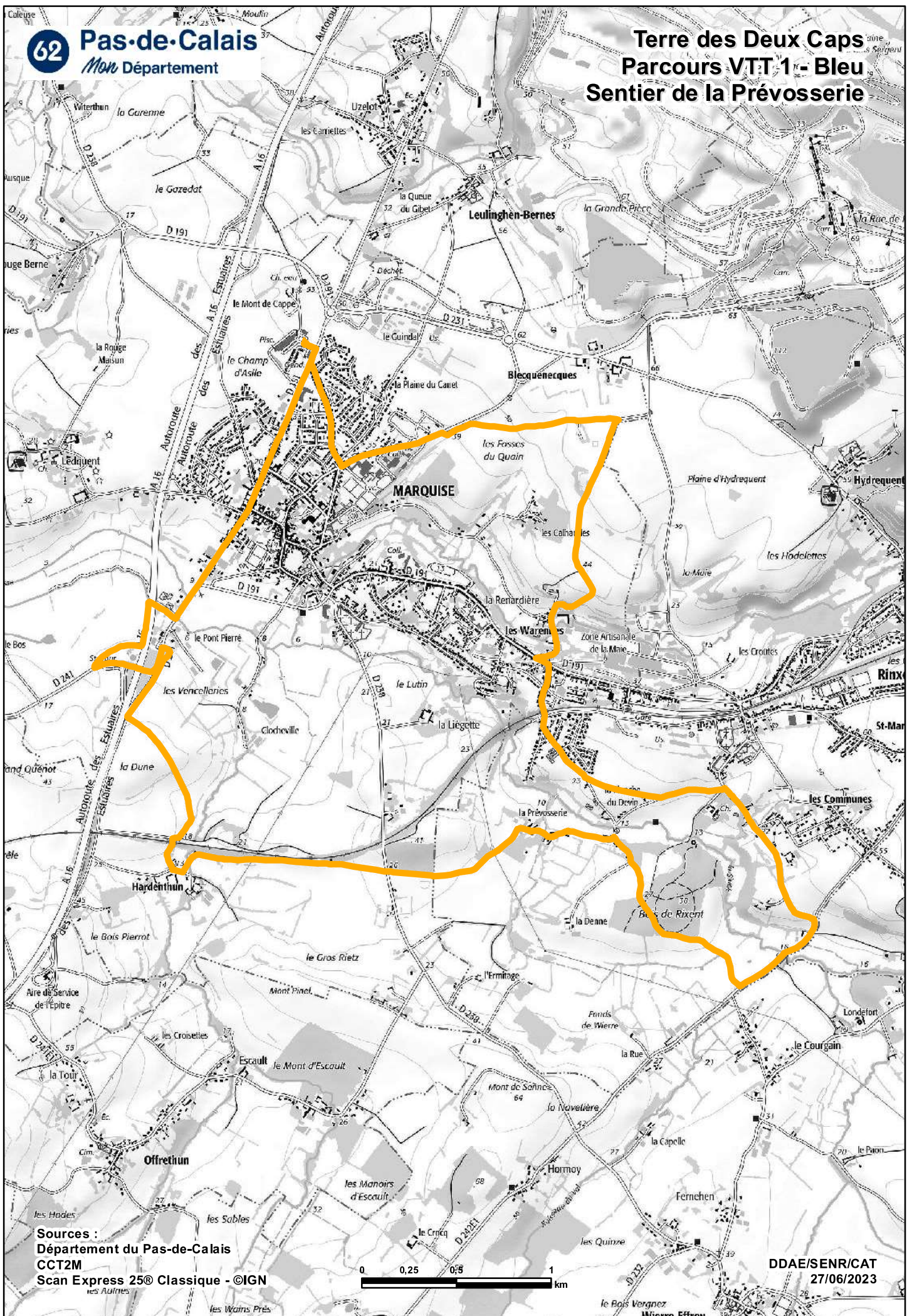
**Légende**

-  Limites de la CCT2C
-  Itinéraires VTT
-  Sentier Entre les Monts
-  Sentier de la Prévoiserie
-  Sentier du Mont de la Louve
-  Sentier les Royons



# Terre des Deux Caps Parcours VTT 8 - Rouge Sentier entre les Monts





Sources :  
Département du Pas-de-Calais  
CCT2M  
Scan Express 25® Classique - ©IGN  
les Autres



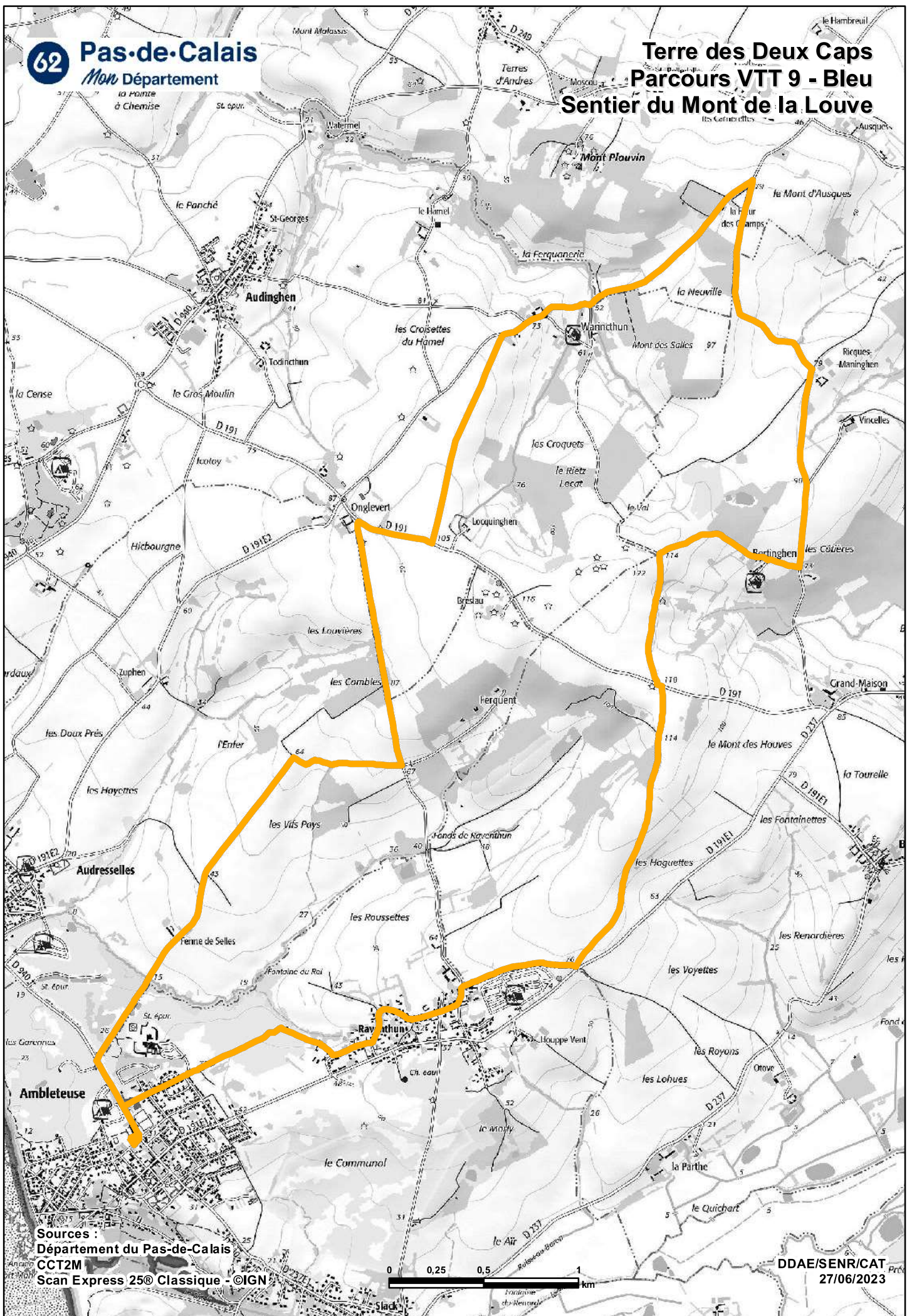
DDAE/SEN/CAT  
27/06/2023

62

Pas-de-Calais  
Mon Département

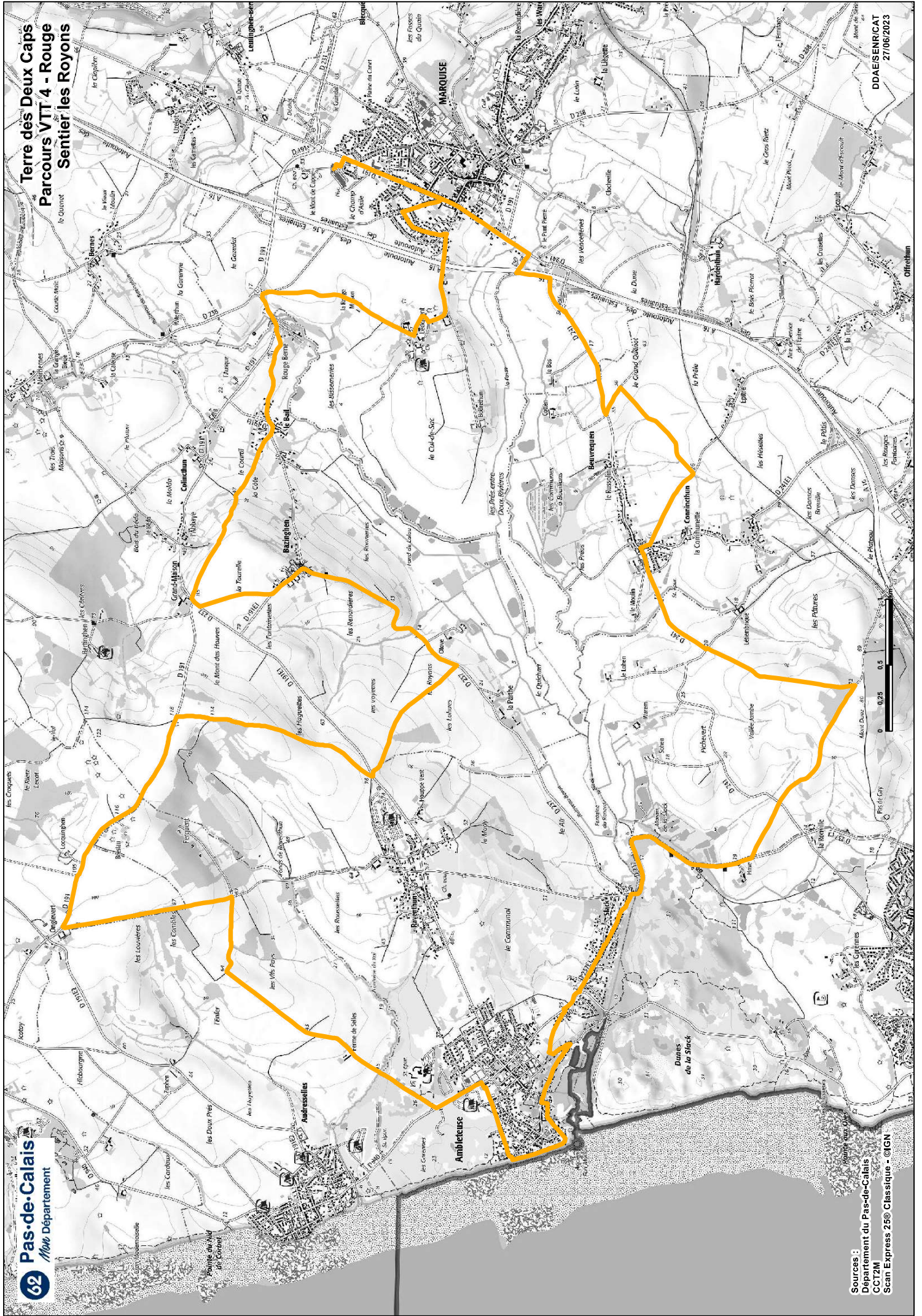
la Pointe à Chemise

# Terre des Deux Caps Parcours VTT 9 - Bleu Sentier du Mont de la Louve



Sources :  
 Département du Pas-de-Calais  
 CCT2M  
 Scan Express 25® Classique - ©IGN

DDAE/SEN/CAT  
 27/06/2023





## COMMUNE D'AMBLETEUSE

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 / 38

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINTO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 18

**Présents :** Stéphane PINTO, Stéphane BARTHÉLÉMY, Catherine B'AHEU, Marielle YVART, Dominique VANHELLE, Patrice DEBESQUE, Alain PAUCHANT, Françoise BARTHELEMY-FLEUET, Amélie PÉRO, Caroline DUFOUR, Baptiste BAHEU, Vincent MALFOY, Caroline GENEAU

**Pouvoirs :** Hugues SEILLIER pouvoir à Alain PAUCHANT  
Virginie LENGLET pouvoir à Marielle YVART  
Perrine NOEL pouvoir à Dominique VANHELLE  
Pierre VERLEY pouvoir à Patrice DEBESQUE  
Mélanie BÉLART pouvoir Caroline GENEAU

**Absent :** Amaud LELIEVRE DU BROEUILLE

**Secrétaire de séance :** Baptiste BAHEU

### Sauvegarde et valorisation des chemins ruraux de la commune d'Ambleteuse par l'inscription d'itinéraires de randonnées de la commune d'Ambleteuse dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une lettre du 22 Avril 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est donc proposé d'y inscrire les parcours de Vélo Tout Terrain (VTT), Les Royons et le Mont de la Louve sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1			Rue de Ferquent	Public	Commune
2			Rue des Haguettes	Public	Commune
3			Rue des Vifs Pays	Public	Commune
4	AC	137	Chemin	Privé	Commune
5			Rue des Garennes	Public	Commune
6			Rue des Carrières	Public	Commune
13			Rue du pré Communal	Public	Commune
20			Rue des Garennes	Public	Commune
21			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
22	AL AL	424 499	Chemin	Privé	Commune
23			Avenue de la Source	Public	Commune
24			Boulevard de la Liberté	Public	Commune
25			Avenue du Fort	Public	Commune
26			Rue du Laboratoire	Public	Commune
27			Sans dénomination	Public	Commune
28			Rue de l'Ecluse	Public	Commune
29			Sans dénomination	Public	Commune
30			Chemin de l'Estuaire	Public	Commune
31			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
32			Rue d'Aubengue (RD 237E1)	Public	Département
33			Rue du Sable	Public	Commune
34			RD 940	Public	Département
35			CR dit de Selles	Privé	Commune
36	AL	497	Chemin	Privé	Commune

**ARTICLE 1 : PROPOSE** l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune d'Ambleteuse (domaine public ou privé) ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT, ...)

**ARTICLE 3 : S'ENGAGE** à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;

**ARTICLE 5 : EMET** un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

**ARTICLE 6 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Pour : 18 voix  
Contre : 0 voix  
Abstentions : 0 voix

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à Ambleteuse, le 21 mai 2024

Le Secrétaire de séance,  
Baptiste BAHEU

Le Maire,  
Stéphane PINTO



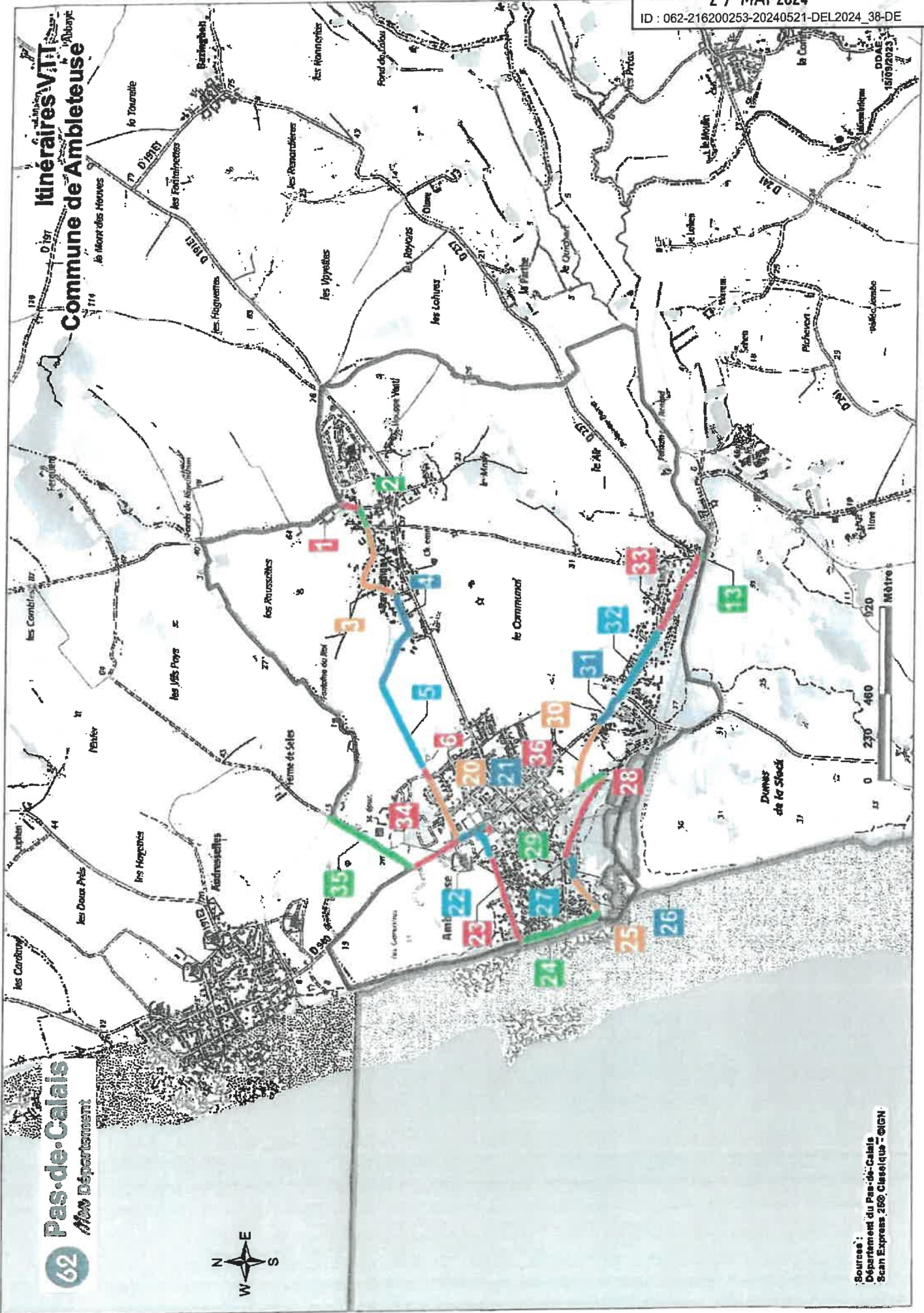
**Pas-de-Calais**  
Nouvel Département

62

**Itinéraires VTT**  
Commune de Ambleteuse



Sources :  
Département du Pas-de-Calais  
Scan Express 250 Classic - IGN



COURRIER REÇU

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL Le 26 AVR. 2024

Direction du développement, de l'aménagement  
et de l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Sandrine DRUON  
Chargée de développement itinérance

Monsieur Stéphane PINTO  
Maire d'Ambleteuse  
Mairie  
Rue de Lille  
62164 AMBLETEUSE

Objet : inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

P.J. : dossier

Monsieur le Maire,

Depuis la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, le Département du Pas-de-Calais est compétent en matière de randonnée et assure la mise en œuvre du PDIPR permettant de faciliter la pratique de la randonnée et de sauvegarder les chemins ruraux.

Dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, confirmé par le pacte des solidarités territoriales approuvé en 2022, l'Assemblée départementale a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Sollicitée par la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, la Commission Permanente du Conseil départemental du 19 février 2024, a examiné et adopté le projet d'inscription des itinéraires VTT : les Royons et le Mont de la Louve au PDIPR.

Votre commune étant concernée par ces itinéraires, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier comprenant les tracés, les tronçons concernés sur votre commune ainsi qu'un tableau reprenant leurs numéros, leur dénomination et leur statut juridique.

Dans ce cadre, je vous saurais gré de bien vouloir proposer une délibération à votre conseil municipal exprimant un accord sur l'inscription de ces tronçons au PDIPR pour la pratique VTT.

L'inscription conférerait ainsi à ces itinéraires une protection légale opposable, transcrite dans les documents d'urbanisme. Elle nécessite l'accord de la commune.

Aussi, vous trouverez à cet effet, un modèle de délibération qui mieux dans sa rédaction.

S'il recueille l'avis favorable de votre conseil municipal, ce projet devra ensuite être validé par la Commission Permanente du Conseil départemental compétente pour son inscription au PDIPR.

Les services départementaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY

*République Française*

*Département  
Pas-de-Calais*

*Arrondissement  
Boulogne sur Mer*

**COMMUNE DE AUDEMBERT**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Séance du 21 mai 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 4

Absents : 5

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Audembert, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADMONT, Maire de la commune.

Date de la convocation

13/05/2024

**Etaient présents :** ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUDE Joël, GELDOF Claire,

Date d'affichage de la convocation

13/05/2024

**Etaient excusés :** BEDLE Frédéric, MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
sous-préfecture le :

01/07/2024

**Etaient absents :** NICOLAS Fabienne,  
MARCOURT Régis

Et publication du :

01/07/2024

**Procuration :** Néant

Mme Claire GELDOF a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2<sup>ème</sup> réunion :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.  
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**N° 24/ 2024 : Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Madame le Maire d'Audembert donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destinée à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Entre les Monts et du Mont de Couple sur le territoire de la Communauté de Communes de la terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1			CR dit des Poissonniers	Privé	Commune
3			Chemin de Saint-Inglevert	Public	Commune
4			CR le Mont de Couple	Privé	Commune
5			CR du Buisson Labic	Privé	Commune
6			CR du Colombier	Privé	Commune
7			CR de la Fosse Pelletier	Privé	Commune
8			Rue de la Croix	Public	Commune
9			Route de Warcove (RD 249)	Public	Département
10			Route de Warcove	Public	Commune
11	A	108	Chemin	Privé	Commune

- propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...),
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas

#### Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 4

Contre : 0

Absentions : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Fait à Audembert, le 20/06/2024

Le Maire,  
ADMONT Patricia,



Patricia ADMONT  
Maire de la Commune de  
AUDEMBERT  
1 juil. 2024



**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
PAS - DE - CALAIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
15	15	9
Nombre de pouvoir		2
Abstentions		
Votants		11
Pour		11
Contre		
Ne prends pas part au vote		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D ' AUDINGHEN***Délibération n° 2024 - 06 - 23***Séance du 18 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur SARPAUX Marc, Maire

Présents : M.M SARPAUX Marc. SALOMÉ Philippe. CUVILLIER Xavier. LEFEBVRE Aurélie. DUTERTE Benoit. GRESSIER Michèle. THUEUX Marc. MARCQ José. SARPAUX Sylvie

**Date de la convocation**

Le 13/06/2024

**Objet de la délibération**

Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Absents excusés :

Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Monsieur PERON Yves ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie  
Monsieur FRANÇOIS Gilles

Absents : M.M VIDAL Christophe. QUENU Jean-Marie. FIOLET Emeline

Madame Michèle GRESSIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Entre les Monts, le Mont de la Louve et Les Royons sur le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

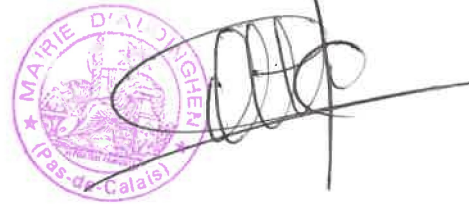
Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public / privé)	Propriétaire
1		CR d'Audinghen à Boulogne	Privé	Commune
3		CVO 11 d'Onglevert à Warincthun	Public	Commune
6		CVO dit d'Oxe	Public	Commune
12		CR 10 dit de Wissant	Privé	Commune
14		Route	Public	Commune
15		Route de la Sence	Public	Commune
18		CR 13 d'Haringzelle	Privé	Commune
20		CR 5 dit de Flanringselle	Privé	Commune
21		Route	Public	Commune
23		CR 15	Privé	Commune
24		CR de Locquinghem à Warincthun	Privé	Commune

- **PROPOSE** l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- **AUTORISE** la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...),
- **S'ENGAGE** à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- **S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- **ÉMET** un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marc SARPAUX



**République Française**  
Département  
Pas-de-Calais  
Commune d'AUDRESSELLES

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

Nombre de Conseillers en  
Exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 0  
Procurations : 4  
Votes : 15

**L'an Deux mille vingt-quatre**  
**Le vingt et un mai**

Le Conseil municipal de la commune d'Audresselles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Antoine BENOIT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :  
Le 16/05/2024

**Délibération n° 2024050004**

**Présents :**

M. BENOIT Antoine.  
Mme FASQUEL Sandrine.  
Mme COULANGE Isabelle.  
Mme POULTIER Lauriane.  
M. DELAHAYE Bernard.  
Mme LEFILLIATRE Graziella.

M. CHIKAOUI Raouti.  
M. TERNISIEN Franck.  
Mme EVRARD Christelle.  
M. RINGO Xavier.  
M. GUERRIN Patrice.

**Procurations :**

M. HUGON Olivier donne procuration à Mme FASQUEL Sandrine.  
Mme PAILHÉ Déborah donne procuration à Mme LEFILLIATRE Graziella.  
M. MARKIEWICZ Fabien donne procuration à M. TERNISIEN Franck.  
Mme BAILLET Elisabeth donne procuration à Mme EVRARD Christelle.

**Secrétaire de séance : Monsieur CHIKAOUI Raouti**

**Objet : INSCRIPTION D'ITINÉRAIRES VTT AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR).**

Monsieur le Maire d'AUDRESSELLES donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Les Royons, le Mont de la Louve et entre les Monts sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (Public/privé)	Propriétaire
1		CVO d'Audinghen à Boulogne	Public	Commune
2		Sentier de Ferquent	Public	Commune
3		CR d'AUDRESSELLES	Privé	Commune
5		Rue Alexandre Guilmant	Public	Commune
6		VC n°5 dite rue Sale	Public	Commune
7		VC n° 3 dite chemin Vert	Public	Commune
8	A 1316 et 1320	1316	Privé	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR de ce tronçon appartenant à la commune (domaine public ou privé ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique de itinéraires selon les dispositions retenues par le Comités sportifs (randonnées pédestre, équestre, VTT, ...).
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonnées dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.
- Après avoir entendu son rapporteur,

23 MAI 2024

- **ARTICLE 1 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Vote à main levée, à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an.

Le 21/05/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

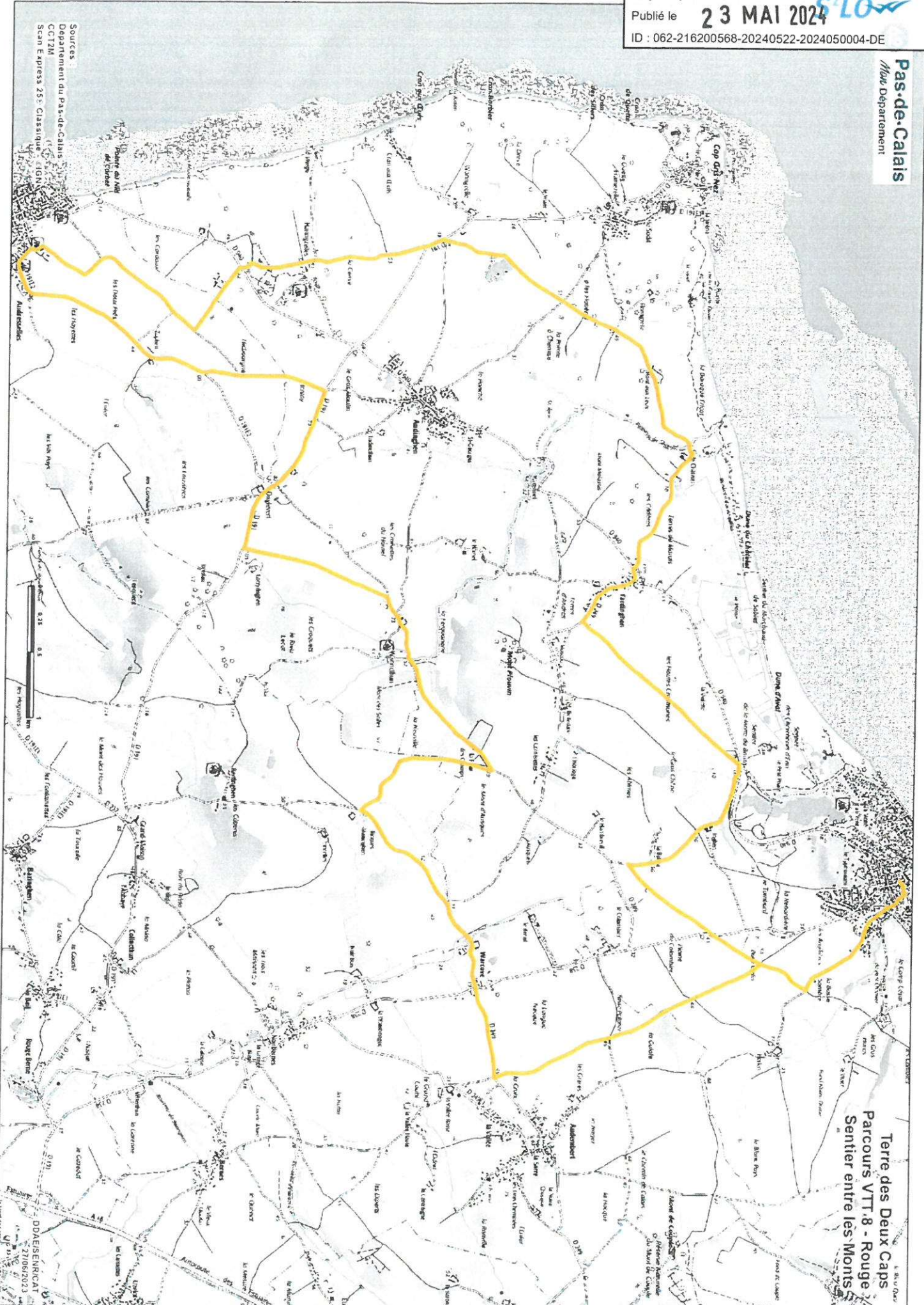
BENOIT Antoine.

Signé électroniquement par : Antoine BENOIT  
Date de signature : 23/05/2024  
Qualité : Maire de la Ville de AUDRESSELLES  
Antoine BENOIT





**Terre des Deux Caps**  
**Parcours VTT 8 - Rouge**  
**Sentier entre les Monts**



Sources  
Département du Pas-de-Calais  
CCT2M  
Scan Express 25 - Classique - IGN

DAESENRCAT  
27/08/2023

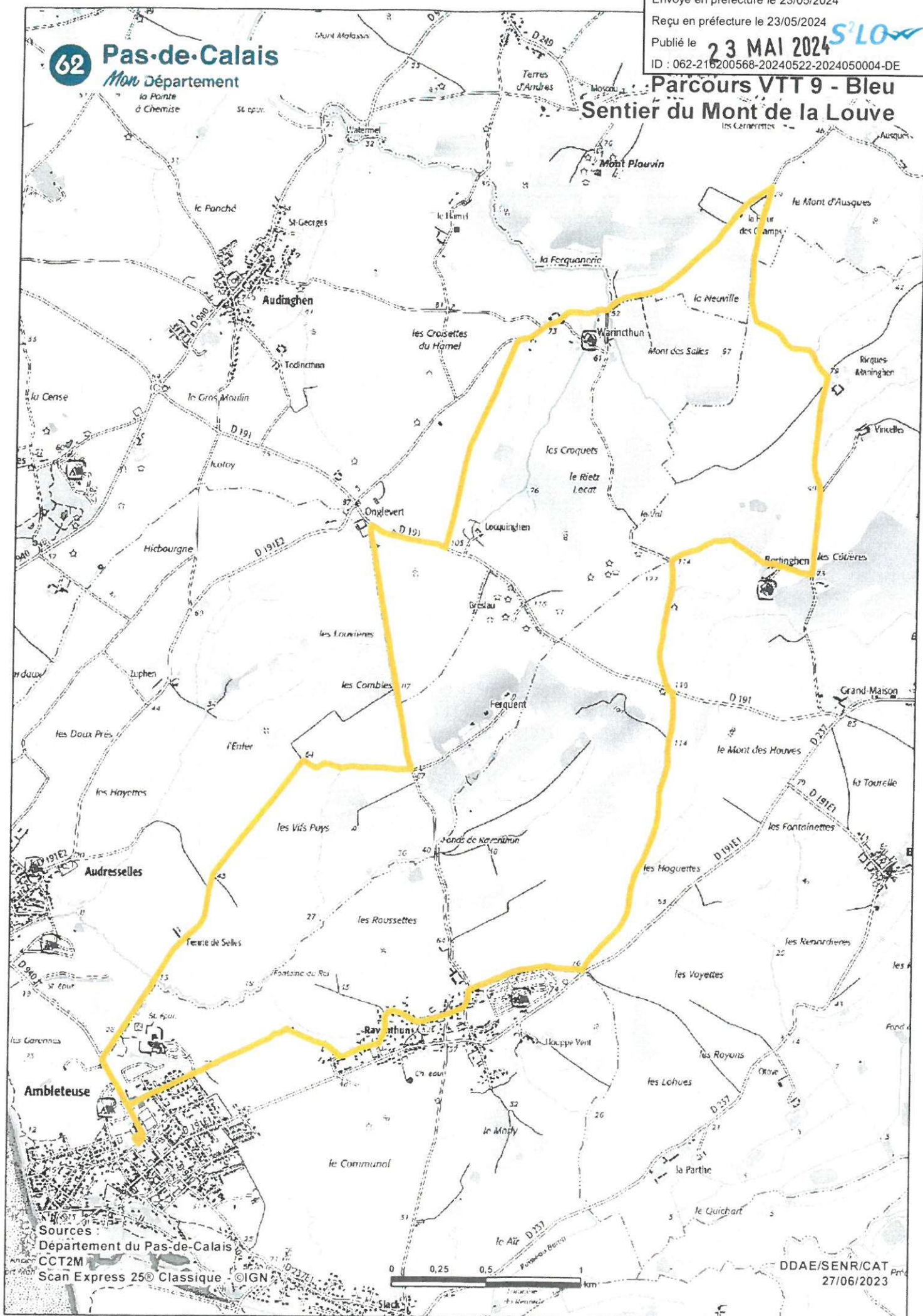


# 62 Pas-de-Calais

Mon Département

la Pointe à Chemise

## Parcours VTT 9 - Bleu Sentier du Mont de la Louve



Sources :  
Département du Pas-de-Calais  
CCT2M  
Scan Express 25® Classique ©IGN

DDAE/SENRCAT  
27/06/2023





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAZINGHEN

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
BOULOGNE SUR MER

CANTON DE DESVRES

\*\*\*\*\*



DÉPOSÉ À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
11 OCT. 2024

Séance du 12 septembre 2024

\*\*\*\*\*

**Sujet n°3 : Inscription d'itinéraires VTT (sentier du Mont de la Louve, Sentier Entre les Monts, Sentier les Royons) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, le conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck PARENTY, maire, en suite de convocation en date du 5 septembre dont un exemplaire est affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mr Franck PARENTY, Mr Jean Luc BACLEZ, Mme Marie Madeleine GARCIA, Mr Michel VERMEIR, Mme Catherine JOLY, Mme Clarisse BRUNIN BERTELOOT, Mr Jean François BUTOR et Mr Philippe COUSIN.

Absents excusés : Mr Romuald HAZELART et Mr Thibaut PIERRU ayant donné respectivement procuration à Mr Franck PARENTY et Mr Michel VERMEIR. Absente : Mme Anita DHALLUIN

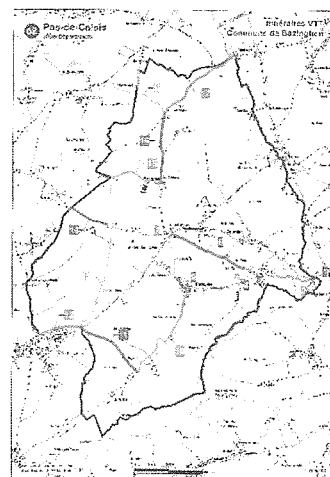
Mme Clarisse BRUNIN BERTELOOT est élue secrétaire de séance.

Mr le maire donne connaissance au conseil municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas de Calais, conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) le Mont de la Louve, Entre les Monts et les Royons sur le territoire de la communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		RD 191	Public	Département
2		CR du Bail à Rouge Berne	Privé	Commune
3		Chemin des Bordées	Public	Commune
4		Rue de la Fontaine (RD 191E)	Public	Département
5		Chemin des Côtes	Public	Commune
6		CR de la Grande Maison	Privé	Commune
7		RD 237	Public	Département
8		CR dit de la Grande Maison	Privé	Commune
9		Rue de l'Eglise (RD 191E1)	Public	Département
10		RD 257	Public	Département
12		CR 4 d'Otove à Ambleteuse	Privé	Commune
13		CR de Boulogne à Wissant	Privé	Commune
14		RD 191	Public	Département
15		CR dit du Buisson Poutleux	Privé	Commune
16		CR 4 dite de Bertinghen	Privé	Commune
17		CR 4 de Warcove	Privé	Commune
18		VC 9 de Ricques-Maninghen à Tardinghen	Public	Commune



- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportives (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins et des parcelles situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tout document relatif aux classements des chemins au PDIPR.

Fait à Bazinghen,  
Le 12 septembre 2024

Le Maire,  
Franck PARENTY



**COMMUNE DE BEUVREQUEN**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt huit mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BARRE Alain, Maire.

Étaient présents : Mesdames Gilberte BAUDON, Caroline DAMIENS, Marie-Laure LOOTEN (arrivée à 19h30) Messieurs Alain BARRÉ, Hervé BIGAND, Régis ROSÉ, Michel COSTA, Laurent BROUTTIER

Étaient absents : Bertrand VAUPRÉ, Hugues HORNOY excusé

Le secrétaire est Laurent BROUTTIER

Date de la convocation : 21 mai 2024

Nombre de membres : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

**OBJET**

**Question 2 : Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**

Monsieur le Maire de Beuvrequen donne connaissance au Conseil municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) de Berguette, le Mont Pinel et Les Royons sur le territoire de la Communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public / privé)	Propriétaire
1		Route de Laronville à Marquise (RD 241)	Public	Département
2		CR dit du Rietz	Public	Commune
3		CR de Cambrique au Grand Quenot	Public	Commune
4		CR dit Chemin de Cambrique	Public	Commune

- propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé) ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...) ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain BARRÉ.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024  
Reçu en préfecture le 18/06/2024  
Publié le  
ID : 062-216201251-20240528-2024\_24\_DEL-DE



Signé électroniquement par : Alain BARRÉ  
Date de signature : 18/06/2024  
Qualité : Maire de la commune de BEUVREQUEN

SLOW

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Ville de ~~MARQUISE~~

-----  
CANTON DE DESVRES

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE BOULOGNE SUR MER

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Olivier LEROY, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 20 septembre 2024 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Etaient présents : Olivier LEROY, Serge ALEXANDRE, Catherine TELLIEZ, Jean LACROIX, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Christophe ROUSSEL, Louisa MAMECHE, Marie-Claude DUTERTE, Stéphane SAMBON, Cyril DUMOULIN, Olivier CLABAUT, Stéphanie LEROUX, Giovanni FRATTINI, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Bernard EVRARD à Sylvie CHOQUEL, Éric MERLIN à Jean LACROIX, Sylvie D'HAILLECOURT à Stéphanie LEROUX, Virginie ROUTTIER à Olivier CLABAUT, Eitel ETEKI à Alix GOUDYME

Absents : Sophie MONTIGNY, Arlette VASSEUR, Frédéric FRANCOIS, Christophe LECOUTRE, Christophe BOUTIN

Secrétaire de séance : Jean LACROIX

-----  
**DCM 78-24 INSCRIPTION D'ITINERAIRES VTT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, le Département a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le volet itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) de Berguette, le Mont Pinel, Les Royons et la Prévosserie sur le territoire de la Communauté de Communes de La terre des 2 Caps.

*SLO*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut	Propriétaire
7		Rue de la république	Public	Commune
8		Rue Pasteur (RD231)	Public	Département
9		Vieux Chemin d'Ardres	Public	Commune
10		CR de Becquenecques à Bouquinghen	Privé	Commune
11		Rue de Blecquenecques à Bouquinghen	Public	Commune
12		Chemin de Bouquenghen	Public	Commune
13		Rue Jean Jaurès (RD 191)	Public	Département
14		Rue des Buissons	Public	Commune
15		VC 12	Public	Commune
16		Rue Edouard Quenu	Public	Commune
17		Rue de la liberté	Public	Commune
18		Rue de Ledquent	Public	Commune
19		VC 8 dite de Ledquent	Public	Commune
20		CR de la rouge maison	Privé	Commune
21		VC 7	Public	Commune
22		CR	Privé	Commune
23		Chemin	Public	Commune
24		RD 241	Public	Département
25		CR dit de la Dune	Privé	Commune
26		CR dit chemin vert	Privé	Commune
27		CR	Privé	Commune
28		VC 6 d'Herdethun à Rinxent	Public	Commune
29		CR de Rinxent	Privé	Commune
30		RD 238	Public	Département
31		VC 1 dite de vert d'Escaut	Public	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domine public ou privé)
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnées, pédestre, équestre, VTT, ...)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire, en collaboration avec la CCT2C
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement, en collaboration avec la CCT2C
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits,  
 Suivent les signatures,  
 Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 062-216205609-20240926-DCM78\_24-DE

Transmis à M. le Sous-Préfet  
de Boulogne-sur-Mer le 30 septembre 2024

Rendue exécutoire par dépôt et publication et  
notification en Sous-préfecture

Le Maire



Publié le 30 septembre 2024

Le Maire,  
Olivier LEROY







## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RINXENT

### SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

#### DÉLIBÉRATION 2024-24

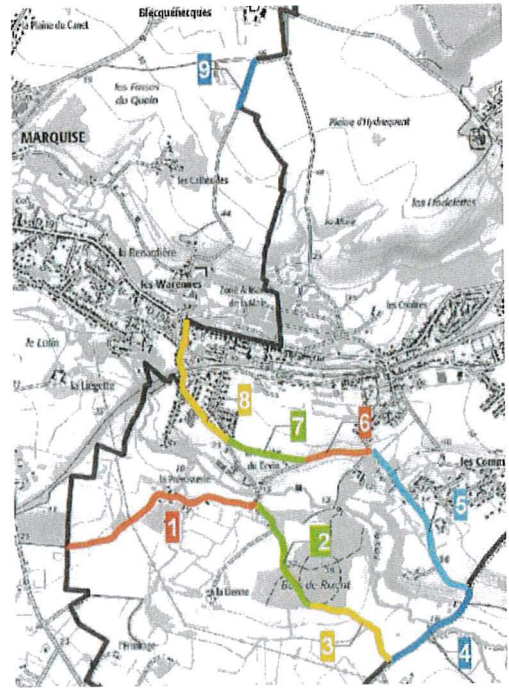
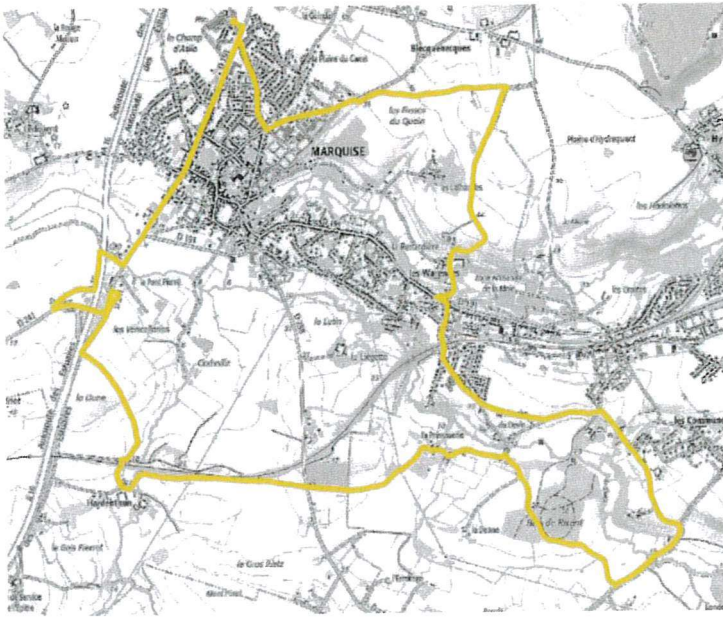
#### Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

NOMENCLATURE DES ACTES : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Sollicité par la CCT2C, le département a examiné et adopté la proposition d'inscrire dans ce plan les deux parcours de vélo tout terrain (VTT) du Mont Pinel et de la Prévosserie dont le circuit figure ci-dessous





Chacun de ces deux circuits emprunte les mêmes chemins et routes sur le territoire de Rinxent comme on peut le voir sur l'extrait de plan ci-dessus.

Il est demandé à l'assemblée son accord pour inscrire au PDIPR les tronçons empruntant des chemins appartenant à la commune (domaine public ou privé). Dès lors ces itinéraires bénéficieraient d'une protection légale opposable transcrite dans les documents d'urbanisme.

Ces tronçons sont :

1. La rue de la Prévoiserie
2. Le chemin rural dit de Wierre
3. Le chemin rural dit de la Denne
4. La rue des Tienforts

Si l'assemblée répondait favorablement à cette demande elle autoriserait de fait la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...);

Elle s'engagerait à :

- Permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux mentionnés ci-dessus ;
- Proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.

Après en avoir délibéré comme suit, par

20	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'inscription au PDIPR des itinéraires VTT mentionnés et de fait les tronçons se situant sur la commune de Rinxent ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires ;
- S'engage à entretenir ces tronçons et à permettre le passage des promeneurs et randonneurs ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution, approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.

Le Maire



Nicolas LŒUILLET



La Secrétaire de séance



Anne-Sophie VIDOR

Conseil Municipal du 2 juillet 2024 à 19h					
Convocation du 28 Juin 2024 – Présidence M LŒUILLET					
Tableau de Présence					
LŒUILLET Nicolas	X	CARON Béatrice	X	CHEVALIER Ludivine	Exc.
SAUVAGE Sophie	X	DELANNOY Alain	X	BOURDON Bernard	Exc.
PENEL Emmanuel	X	DEHOUCK Claire	X	POURE Kenjy	X
VIDOR Anne-Sophie	X	POULET Muriel	X	LELEU Lucie	X
WIMET Philippe	X	VIANDIER Ludovic	X	DREUILLET Agnès	Exc.
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X	CODRON Yohann	Exc.
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume	X		
				<b>TOTAL Présents</b>	16

**Pouvoirs** : Mme Dreuillet donne pouvoir à Mme Dehouck ; M Codron donne pouvoir à M Lœuillet ; M Bourdon donne pouvoir à M Wimet ; Mme Chevalier donne pouvoir à Mme Leleu.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
PAS - DE - CALAIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
11	10	6
Nombre de pouvoir		1
Abstentions		
Votants		7
Pour		7
Contre		
Ne prends pas part au vote		

Date de la convocation :  
5 juin 2024

Objet :  
Inscription au PDIPR  
Itinéraires VTT

SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 2024

DE BOULOGNE S/MER

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE TARDINGHEN**

*Délibération n° 2024-06-10*

**Séance du 10 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur SEGARD Thibaut, Maire  
Présents : M.M SEGARD Thibaut. DARRAS Valentine. HAMY Pascal.  
NOYON Alexia. DORESSE Marie-France. TRIQUET Amélie.

Monsieur Ghislain SEGARD, décédé

Absents excusés : M.M MAMEZ Bernard. DELAMARLIERE Marc-Paul  
Monsieur BOULET Romain ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Absent : M. DESROUSSEAUX Philippe

Madame Valentine DARRAS est élue secrétaire.

Monsieur le Maire de Tardingen donne connaissance au  
Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil  
Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais,  
conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a  
décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires et de  
Randonnée (PDIPR) de Promenade à sauvegarder les chemins  
présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT)  
Entre les Monts et e Mont de la Louve sur le territoire de la  
Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins  
suivants :

n° de tronçon	Dénomination du chemin	Statut	Propriétaire
4	CR 1 dit de Wissant	privé	Commune
5	CR 2	privé	Commune
6	CR 3	privé	Commune
7	CR 6	privé	Commune
10	VC 3	Public	Commune
12	Route d'Ausques (RD 149)	Public	Département
19	Route du Châtelet	Public	Commune
20	Route de Watermel (RD 249)	Public	Département
21	Route d'Ausques (RD 249)	Public	Département
26	VC 9	Public	Commune
27	Chemin	Public	Commune

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 2024

LE



- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...);
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement;
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

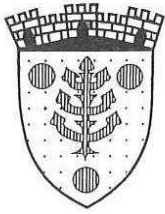
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Phibaut SEGARD



# VILLE DE WIMILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

### SEANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Associatif Franck Lefebvre, en séance publique, suivant une convocation en date du 5 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : A. LOGIÉ, Maire, J. GUYOT, H. TIERTANT, R. CALON, C. BEAUMONT, B. LEMAIRE, A.S. DACHICOURT, P. DEVYNCK, Adjoints, B. VANESSE, S. NICOSTRATE, D. DESCHARLES, M. LEFEBVRE, J. LOUCHET, L. DENIS, M. BASTIDE, J.L. RAVIART, A. DECOUDU,  
Formant la majorité des membres en exercice, soit ..... 17/27

**Etaient absents excusés avec procuration** : R. VINCENT (procuration à B. LEMAIRE), A. ETIENNE (procuration à C. BEAUMONT), G. FACHON (procuration à J. GUYOT), S. LEROY (procuration à A. LOGIE), P. COSTA (procuration à R. CALON), N. VOLPOET (procuration à J.L. RAVIART),  
Soit ..... 6/27

**Etaient absents excusés** : J. BRUNET, S. LATOUR,  
Soit ..... 2/27

**Etaient absents** : F. BELLANGER, Y. DUBRULLE,  
Soit ..... 2/27

**Président de séance** : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Roger CALON, adjoint au Maire.

N°2024/61

### INSCRIPTION D'ITINERAIRES VTT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire de Wimille donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Les Royons, le Mont Pinel et de Berguette sur le territoire de la Communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après délibération,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

– Considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
12	RD 237	Public	Département
13	VC 6 de Wacquinghem à la Slack	Public	Commune
26	Chemin latéral	Public	Commune
27	Route d'Etiembrique	Public	Commune
28	CR dit de Létiembrique	Public	Commune
29	RD 241	Public	Département
30	VC 7 de Laronville à Marquise	Public	Commune

PROPOSE l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé) ;

AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT,...) ;

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;

EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas ;

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Antoine LOGIE.

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ

Le Maire de WIMILLE certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la mairie le 18 juillet 2024 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER au titre du contrôle de la légalité le

Le Maire

Antoine LOGIE.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de WIMILLE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).



Département du Pas-de-Calais Arrondissement de Boulogne-sur-Mer  <b>Commune de Wissant</b>		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance                  du Conseil Municipal du 16 septembre 2024</b>			
		L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Laurence Prouvot, maire,			
Date de la convocation : 12.09.2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Madame PROUVOT Laurence	X		
		Madame FOURDINIER Marie-Renée	X		
Date d'affichage de la délibération : 18.09.2024		Monsieur DETANT Ghislain	X		
		Monsieur DÉDISSE Romain	X		
Nombre de conseillers		Madame FOURDINIER Frédérique	X		
Quorum	4	Madame DUMORTIER Louise	X		
Présents	7	Monsieur DEROUBAIX François	X		
Représentés	0				
Votants	7				
Secrétaire de séance : Romain Dédisse		Sens du vote : Unanimité			
Objet de la délibération : Département du Pas-de-Calais – Inscription d'itinéraires V.T.T. au PDIPR		Nombre de voix Pour :            Abstention :			
Délibération n° : 2024_09_16_12		Nombre de voix contre :			

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (V.T.T.) « le Mont de Couple » et « Entre les Monts » sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
4		CR 6 dit de Ramessaid	Privé	Commune
5		CR 7 dit d'Audembert à Wissant	Privé	Commune
7		VD 4 d'Herdin	Publie	Commune
9		Rue du Lieutenant André Boudé	Publie	Commune
12		CR 7 dit d'Audembert	Privé	Commune
13		CR 8 d'Ausques à Sombre	Privé	Commune
16		Rue du Fort César	Publie	Commune
17		Avenue Geoga Clémenceau	Publie	Commune
18		Rue Fernand Buisson	Publie	Commune
22		CR 8 de Sombre à Ausques	Privé	Commune
23		CR 14 de Wissant au Verier	Privé	Commune
24		CR 14 de Wissant à Heneffinghen	Privé	Commune
25		Henniau de Sombre	Publie	Commune
26		CR 6 dit de Ramessaid	Privé	Commune

PROPOSE l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé)

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 062-216208991-20240916-2024\_09\_16\_12-DE

SLOW

AUTORISE la réalisation du ballsage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, V.T.T. )

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'alléation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement

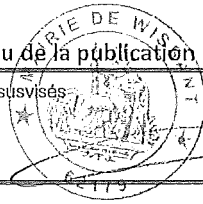
EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur la commune mais ne lui appartenant pas.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture le 18 septembre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Pour extrait conforme,

Le Maire



*[Handwritten signature]*

Commune d'AMBLETEUSE

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Mont de la Louve  
Sentier les Royons**

<b>N° de tronçon</b>	<b>Références cadastrales</b>		<b>Dénomination du Chemin</b>	<b>Statut</b>	<b>Propriétaire</b>
20			Rue des Garennes	Public	Commune
21			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
22	AL AL	424 499	Chemin	Privé	Commune
23			Avenue de la Source	Public	Commune
24			Boulevard de la Liberté	Public	Commune
25			Avenue du Fort	Public	Commune
26			Rue du Laboratoire	Public	Commune
27			Sans dénomination	Public	Commune
28			Rue de l'Ecluse	Public	Commune
29			Sans dénomination	Public	Commune
30			Chemin de l'Estuaire	Public	Commune
31			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
32			Rue d'Aubengue (RD 237E1)	Public	Département
33			Rue du Sable	Public	Commune
34			RD 940	Public	Département
35			CR dit de Selles	Privé	Commune
36	AL	497	Chemin	Privé	Commune

Commune d'AUDEMBERT

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Sentier Entre Les Monts**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		CR dit des Poissonniers	Privé	Commune
3		Chemin de Saint-Inglevert	Public	Commune
4		CR le Mont de Couple	Privé	Commune
5		CR du Buisson Labic	Privé	Commune
6		CR du Colombier	Privé	Commune
7		CR de la Fosse Pelletier	Privé	Commune
8		Rue de la Croix	Public	Commune
9		Route de Warcove (RD 249)	Public	Département
10		Route de Warcove	Public	Commune

Commune d'AUDINGHEN

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Sentier du Mont de la Louve  
Sentier Entre les Monts  
Sentier Les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
		Tous déjà adoptés		

Commune d'AUDRESSELLES

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Sentier du Mont de la Louve  
Sentier Entre les Monts  
Sentier Les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire	
14		RD 191	Public	Département	
15	D	1347	VC 4	Privé	Commune
16		VC 4	Public	Commune	
17		CR dit de Selles	Privé	Commune	

Commune de BAZINGHEN

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraire VTT**  
**Sentier du Mont de la Louve**  
**Sentier Entre les Monts**  
**Sentier Les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		RD 191	Public	Département
2		CR du Bail à Rouge Berne	Privé	Commune
3		Chemin des Bordées	Public	Commune
4		Rue de la Fontaine (RD 191E)	Public	Département
5		Chemin des Côtes	Public	Commune
6		CR de la Grande Maison	Privé	Commune
7		RD 237	Public	Département
8		CR dit de la Grande Maison	Privé	Commune
9		Rue de l'Eglise (RD 191E1)	Public	Département
10		RD 257	Public	Département
12		CR 4 d'Otove à Ambleteuse	Privé	Commune
13		CR de Boulogne à Wissant	Privé	Commune
14		RD 191	Public	Département
15		CR dit du Buisson Pouilleux	Privé	Commune
16		CR 4 dite de Bertinghen	Privé	Commune
17		CR 4 de Warcove	Privé	Commune
18		VC 9 de Ricques-Maninghen à Tardinghen	Public	Commune

Commune de BEUVREQUEN

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraire VTT**  
**Sentier les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		Route de Laronville à Marquise (RD 241)	Public	Département
2		CR dit du Rietz	Privé	Commune
3		CR de Cambrique au Grand Quenot	Privé	Commune
4		CR dit Chemin de Cambrique	Privé	Commune
5		CR dit Chemin d'Épitre	Privé	Commune
6		Rue de la Mairie (RD 241E1)	Public	Département
7		Rue Principale (RD 241)	Public	Département

Commune de MARQUISE

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraire VTT**  
**Sentier de la Prévosserie**  
**Sentier les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
7		Rue de la République	Public	Commune
8		Rue Pasteur (RD 231)	Public	Département
9		Vieux Chemin d'Ardres	Public	Commune
10		CR de Blecquencques à Bouquenghen	Privé	Commune
11		Rue de Blecquencques à Bouquenghen	Public	Commune
12		Chemin de Bouquenghen	Public	Commune
13		Rue Jean Jaurès (RD 191)	Public	Département
14		Rue des Buissons	Public	Commune
15		VC 12	Public	Commune
16		Rue Edouard Quenu	Public	Commune
17		Rue de la Liberté	Public	Commune
18		Rue de Ledquant	Public	Commune
19		VC 8 dite de Ledquant	Public	Commune
20		CR de la Rouge Maison	Privé	Commune
21		VC 7	Public	Commune
22		CR	Privé	Commune
23		Chemin	Public	Commune
24		RD 241	Public	Département
24		CR dit de la Dune	Privé	Commune
26		CR dit Chemin Vert	Privé	Commune
27		CR	Privé	Commune
28		VC 6 d'Herdethun à Rinxent	Public	Commune
29		CR de Rinxent	Privé	Commune
30		RD 238	Public	Département
31		VC 1 dite de Vert d'Escout	Public	Commune

Commune de RINXENT

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraire VTT**  
**Sentier de la Prévosserie**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		Rue de la Prévosserie	Public	Commune
2		CR dit de Wierre	Privé	Commune
3		CR dit de la Denne	Privé	Commune
4		Rue des Tienforts (VC 4)	Public	Commune
5		Rue du général de Gaulle (VC 2)	Public	Commune
6		Rue de la Prévosserie	Public	Commune
7		CR dit de la Plaine du Buisson	Privé	Commune
8		Rue du Buisson	Public	Commune
9		CR de Bouquinghen	Privé	Commune

Commune de TARDINGHEM

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Mont de la Louve  
Sentier Entre les Monts**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
19		Route du Châtelet	Public	Commune
20		Route de Watermel (RD 249)	Public	Département
21		Route d'Ausques (RD 249)	Public	Département
26		VC 9	Public	Commune
27		Chemin	Public	Commune

Commune de WIMILLE

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraires VTT  
Sentier les Royons**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
29		RD 241	Public	Département
30		VC 7 de Laronville à Marquise	Public	Commune
31		Route de la Menandelle	Public	Commune

\* non délibéré

Commune de WISSANT

Canton de Desvres

Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

**Itinéraire VTT  
Sentier Entre les Monts**

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
		Tous déjà adoptés		

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Direction du Développement, de l'Aménagement et de  
l'Environnement  
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

**RAPPORT N°21**

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): DESVRES

EPCI(s): C. de Com. de la Terre des Deux Caps

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 FÉVRIER 2025**

#### **ADOPTION DE LA 13ÈME TRANCHE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR/PDESI)**

Lors de la réunion du 19 février 2024, la Commission permanente a adopté le projet d'itinéraires de VTT proposés par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) (cf. annexe 1).

Ce projet permet d'étendre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à d'autres itinérances prévues dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) approuvé en juin 2018 et de constituer ainsi le "volet itinérance" du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

L'inscription des itinéraires au PDIPR, et donc au PDESI, présente l'intérêt d'assurer une protection juridique des chemins garantissant le maintien de leur continuité d'une part, et la pérennité de leur pratique, d'autre part. Cette protection juridique opposable, constitue une obligation légale indiquée dans les documents d'urbanisme.

\*\*\*

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour inscrire au PDIPR plusieurs boucles VTT qui sillonnent son territoire. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'intercommunalité de proposer des itinéraires de qualité (plus de 450 km de chemins sont aujourd'hui balisés) et de conforter le label Fédération Française de Cyclisme attribués aux sentiers VTT.

Les quatre boucles (cf. annexe 2), objets de la demande d'inscription et dont le détail est repris dans le tableau ci-après, concernent 11 communes et représentent un linéaire de 75,5 km dont 23,5 km (31 %) déjà couverts par le PDIPR. 52 km seraient donc concernés par la procédure d'inscription.



Nom de l'itinéraire	Linéaire	Communes concernées
Sentier entre les Monts	28,5 km	Wissant, Audembert, Audinghen, Audresselles, Tardinghen
Sentier de la Prévosserie	15 km	Marquise, Rinxent
Sentier du Mont de la Louve	16 km	Ambleteuse, Audinghen, Audresselles, Bazinghen, Tardinghen
Sentier les Royons	31,5 km	Marquise, Beuvrequen, Wimille, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Bazinghen

Les communes ont toutes émis un avis favorable à la proposition d'inscription au PDIPR via une délibération dont les copies sont jointes en annexe 3. A noter que pour la commune de Wimille, l'inscription du tronçon n°31 du sentier « les Royons » n'a pas été repris et devra faire l'objet d'une délibération complémentaire.

Enfin, comme précisé précédemment, certains tronçons ont déjà fait l'objet d'une inscription au PDIPR. Dans ce cas, les communes ont simplement été sollicitées pour avis sur le projet d'inscription pour le VTT.

La liste des communes avec la dénomination des chemins concernés est jointe en annexe 4 du rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- conformément aux dispositions de l'article L 361-1 du Code de l'environnement, d'adopter, la treizième tranche du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) concernant les itinéraires VTT suivants proposés par la CCT2C :

- le sentier entre les Monts ;
- le sentier de la Prévosserie ;
- le sentier du Mont de la Louve ;
- le sentier les Royons ;

étant précisé que pour la commune de Wimille, le tronçon n°31 du sentier « les Royons » sera inscrit sous réserve de la réception de la délibération complémentaire correspondante.

L'inscription de ces itinéraires au PDIPR vaut inscription au PDESI.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/02/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

## COMMUNE D'AMBLETEUSE

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 / 38

Le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINTO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 18

**Présents :** Stéphane PINTO, Stéphane BARTHÉLÉMY, Catherine B'AHEU, Marielle YVART, Dominique VANHELLE, Patrice DEBESQUE, Alain PAUCHANT, Françoise BARTHELEMY-FLEUET, Amélie PÉRO, Caroline DUFOUR, Baptiste BAHEU, Vincent MALFOY, Caroline GENEAU

**Pouvoirs :** Hugues SEILLIER pouvoir à Alain PAUCHANT  
Virginie LENGLET pouvoir à Marielle YVART  
Perrine NOEL pouvoir à Dominique VANHELLE  
Pierre VERLEY pouvoir à Patrice DEBESQUE  
Mélanie BÉLART pouvoir Caroline GENEAU

**Absent :** Amaud LELIEVRE DU BROEUILLE

**Secrétaire de séance :** Baptiste BAHEU

### Sauvegarde et valorisation des chemins ruraux de la commune d'Ambleteuse par l'inscription d'itinéraires de randonnées de la commune d'Ambleteuse dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une lettre du 22 Avril 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est donc proposé d'y inscrire les parcours de Vélo Tout Terrain (VTT), Les Royons et le Mont de la Louve sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1			Rue de Ferquent	Public	Commune
2			Rue des Haguettes	Public	Commune
3			Rue des Vifs Pays	Public	Commune
4	AC	137	Chemin	Privé	Commune
5			Rue des Garennes	Public	Commune
6			Rue des Carrières	Public	Commune
13			Rue du pré Communal	Public	Commune
20			Rue des Garennes	Public	Commune
21			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
22	AL AL	424 499	Chemin	Privé	Commune
23			Avenue de la Source	Public	Commune
24			Boulevard de la Liberté	Public	Commune
25			Avenue du Fort	Public	Commune
26			Rue du Laboratoire	Public	Commune
27			Sans dénomination	Public	Commune
28			Rue de l'Ecluse	Public	Commune
29			Sans dénomination	Public	Commune
30			Chemin de l'Estuaire	Public	Commune
31			Rue Nationale (RD 940)	Public	Département
32			Rue d'Aubengue (RD 237E1)	Public	Département
33			Rue du Sable	Public	Commune
34			RD 940	Public	Département
35			CR dit de Selles	Privé	Commune
36	AL	497	Chemin	Privé	Commune

**ARTICLE 1 : PROPOSE** l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune d'Ambleteuse (domaine public ou privé) ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT, ...) ;

**ARTICLE 3 : S'ENGAGE** à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;

**ARTICLE 5 : EMET** un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

**ARTICLE 6 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Pour :	18 voix
Contre :	0 voix
Abstentions :	0 voix

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à Ambleteuse, le 21 mai 2024

Le Secrétaire de séance,  
Baptiste BAHEU

Le Maire,  
Stéphane PINTO





COURRIER REÇU

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL Le 26 AVR. 2024

Direction du développement, de l'aménagement  
et de l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Sandrine DRUON  
Chargée de développement itinérance  
druonsandrine@pasdecalais.fr - 03 21 21 67 38

Monsieur Stéphane PINTO  
Maire d'Ambleteuse  
Mairie  
Rue de Lille  
62164 AMBLETEUSE

*Objet : inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

*P.J. : dossier*

Monsieur le Maire,

Depuis la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, le Département du Pas-de-Calais est compétent en matière de randonnée et assure la mise en œuvre du PDIPR permettant de faciliter la pratique de la randonnée et de sauvegarder les chemins ruraux.

Dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, confirmé par le pacte des solidarités territoriales approuvé en 2022, l'Assemblée départementale a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le « volet » itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Sollicitée par la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, la Commission Permanente du Conseil départemental du 19 février 2024, a examiné et adopté le projet d'inscription des itinéraires VTT : les Royons et le Mont de la Louve au PDIPR.

Votre commune étant concernée par ces itinéraires, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un dossier comprenant les tracés, les tronçons concernés sur votre commune ainsi qu'un tableau reprenant leurs numéros, leur dénomination et leur statut juridique.

Dans ce cadre, je vous saurais gré de bien vouloir proposer une délibération à votre conseil municipal exprimant un accord sur l'inscription de ces tronçons au PDIPR pour la pratique VTT.

L'inscription conférerait ainsi à ces itinéraires une protection légale opposable, transcrite dans les documents d'urbanisme. Elle nécessite l'accord de la commune.

Aussi, vous trouverez à cet effet, un modèle de délibération qui mieux dans sa rédaction.

S'il recueille l'avis favorable de votre conseil municipal, ce projet devra ensuite être validé par la Commission Permanente du Conseil départemental compétente pour son inscription au PDIPR.

Les services départementaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEROY

*République Française*

*Département  
Pas-de-Calais*

*Arrondissement  
Boulogne sur Mer*

**COMMUNE DE AUDEMBERT**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**Séance du 21 mai 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 9

Présents : 4

Absents : 5

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Audembert, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADMONT, Maire de la commune.

Date de la convocation

13/05/2024

**Etaient présents :** ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUDE Joël, GELDOF Claire,

Date d'affichage de la convocation

13/05/2024

**Etaient excusés :** BEDLE Frédéric, MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
sous-préfecture le :

01/07/2024

**Etaient absents :** NICOLAS Fabienne,  
MARCOURT Régis

Et publication du :

01/07/2024

**Procuration :** Néant

Mme Claire GELDOF a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2<sup>ème</sup> réunion :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 13 mai 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.  
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**N° 24/ 2024 : Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Madame le Maire d'Audembert donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destinée à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Entre les Monts et du Mont de Couple sur le territoire de la Communauté de Communes de la terre des 2 Caps.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales		Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1			CR dit des Poissonniers	Privé	Commune
3			Chemin de Saint-Inglevert	Public	Commune
4			CR le Mont de Couple	Privé	Commune
5			CR du Buisson Labic	Privé	Commune
6			CR du Colombier	Privé	Commune
7			CR de la Fosse Pelletier	Privé	Commune
8			Rue de la Croix	Public	Commune
9			Route de Warcove (RD 249)	Public	Département
10			Route de Warcove	Public	Commune
11	A	108	Chemin	Privé	Commune

- propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...),
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartient pas

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Pour : 4

Contre : 0

Absentions : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Fait à Audembert, le 20/06/2024

Le Maire,  
ADMONT Patricia,



Patricia ADMONT  
Maire de la Commune de  
AUDEMBERT  
1 juil. 2024

DEPARTEMENT  
PAS - DE - CALAIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
15	15	9
Nombre de pouvoir		2
Abstentions		
Votants		11
Pour		11
Contre		
Ne prends pas part au vote		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D ' AUDINGHEN**

*Délibération n° 2024 - 06 - 23*

**Séance du 18 juin 2024**

**Date de la convocation**

Le 13/06/2024

**Objet de la délibération**

Inscription d'itinéraires VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur SARPAUX Marc, Maire  
Présents : M.M SARPAUX Marc. SALOMÉ Philippe. CUVILLIER Xavier. LEFEBVRE Aurélie. DUTERTE Benoit. GRESSIER Michèle. THUEUX Marc. MARCQ José. SARPAUX Sylvie

Absents excusés :

Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Monsieur PERON Yves ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie  
Monsieur FRANÇOIS Gilles

Absents : M.M VIDAL Christophe. QUENU Jean-Marie. FIOLET Emeline

Madame Michèle GRESSIER est élue secrétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Entre les Monts, le Mont de la Louve et Les Royons sur le territoire de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public / privé)	Propriétaire
1		CR d'Audinghen à Boulogne	Privé	Commune
3		CVO 11 d'Onglevert à Warincthun	Public	Commune
6		CVO dit d'Oxe	Public	Commune
12		CR 10 dit de Wissant	Privé	Commune
14		Route	Public	Commune
15		Route de la Sence	Public	Commune
18		CR 13 d'Haringzelle	Privé	Commune
20		CR 5 dit de Flanringselle	Privé	Commune
21		Route	Public	Commune
23		CR 15	Privé	Commune
24		CR de Locquinghem à Warincthun	Privé	Commune

- **PROPOSE** l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- **AUTORISE** la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...),
- **S'ENGAGE** à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- **S'ENGAGE** à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- **ÉMET** un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marc SARPAUX



**République Française**  
Département  
Pas-de-Calais  
Commune d'AUDRESSELLES

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

Nombre de Conseillers en  
Exercice : 15  
Présents : 11  
Absent : 0  
Procurations : 4  
Votes : 15

**L'an Deux mille vingt-quatre**  
**Le vingt et un mai**

Le Conseil municipal de la commune d'Audresselles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Antoine BENOIT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal :  
Le 16/05/2024

**Délibération n° 2024050004**

**Présents :**

M. BENOIT Antoine.  
Mme FASQUEL Sandrine.  
Mme COULANGE Isabelle.  
Mme POULTIER Lauriane.  
M. DELAHAYE Bernard.  
Mme LEFILLIATRE Graziella.

M. CHIKAOUI Raouti.  
M. TERNISIEN Franck.  
Mme EVRARD Christelle.  
M. RINGO Xavier.  
M. GUERRIN Patrice.

**Procurations :**

M. HUGON Olivier donne procuration à Mme FASQUEL Sandrine.  
Mme PAILHÉ Déborah donne procuration à Mme LEFILLIATRE Graziella.  
M. MARKIEWICZ Fabien donne procuration à M. TERNISIEN Franck.  
Mme BAILLET Elisabeth donne procuration à Mme EVRARD Christelle.

**Secrétaire de séance : Monsieur CHIKAOUI Raouti**

**Objet : INSCRIPTION D'ITINÉRAIRES VTT AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR).**

Monsieur le Maire d'AUDRESSELLES donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Les Royons, le Mont de la Louve et entre les Monts sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (Public/privé)	Propriétaire
1		CVO d'Audinghen à Boulogne	Public	Commune
2		Sentier de Ferquent	Public	Commune
3		CR d'AUDRESSELLES	Privé	Commune
5		Rue Alexandre Guilmant	Public	Commune
6		VC n°5 dite rue Sale	Public	Commune
7		VC n° 3 dite chemin Vert	Public	Commune
8	A 1316 et 1320	1316	Privé	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR de ce tronçon appartenant à la commune (domaine public ou privé ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique de itinéraires selon les dispositions retenues par le Comités sportifs (randonnées pédestre, équestre, VTT, ...).
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonnées dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.
- Après avoir entendu son rapporteur,

23 MAI 2024

- **ARTICLE 1 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Vote à main levée, à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an.

Le 21/05/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

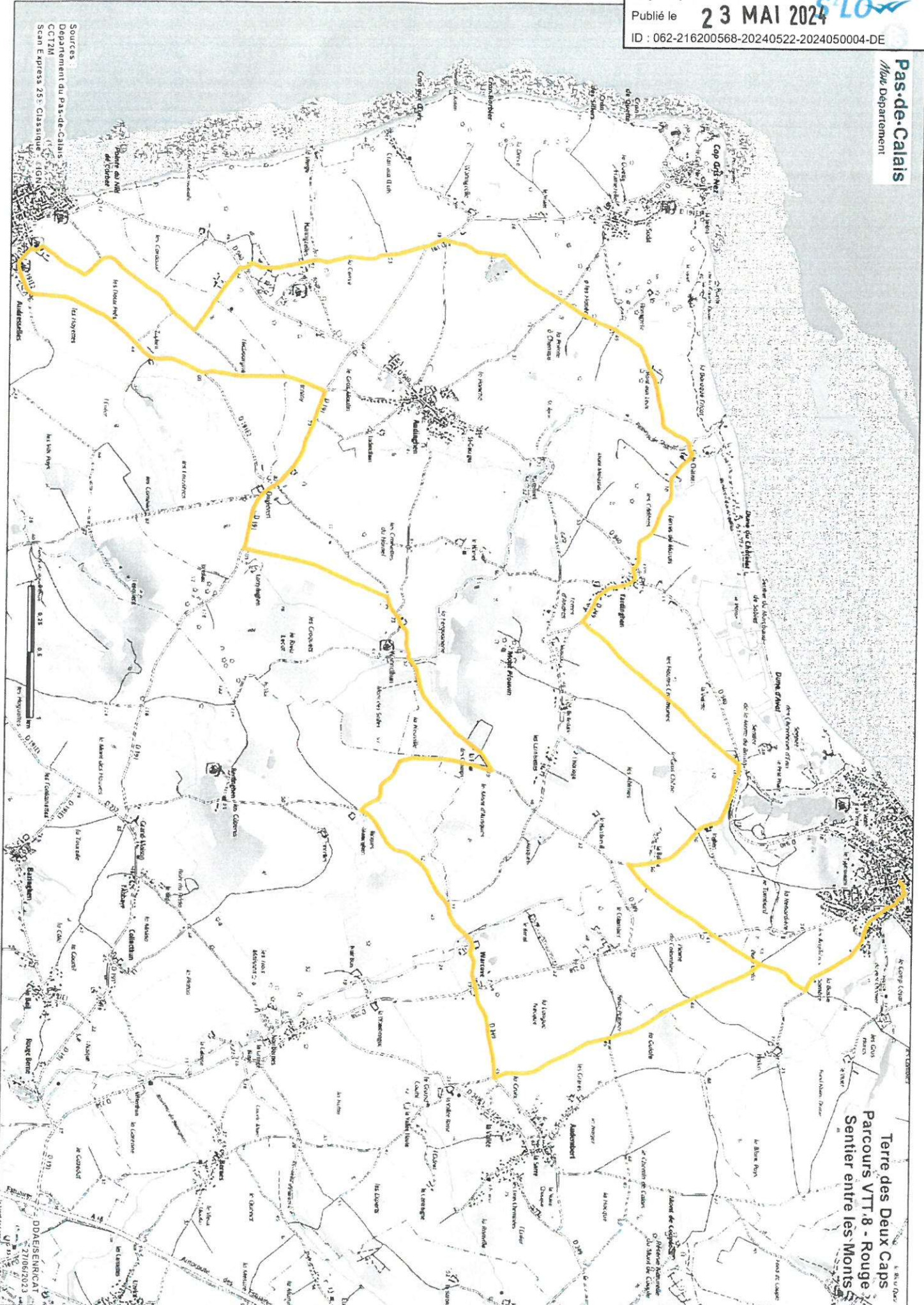
BENOIT Antoine.

Signé électroniquement par : Antoine BENOIT  
Date de signature : 23/05/2024  
Qualité : Maire de la Ville de AUDRESSELLES  
Antoine BENOIT





**Terre des Deux Caps**  
**Parcours VTT 8 - Rouge**  
**Sentier entre les Monts**



Sources  
Département du Pas-de-Calais  
CCTM  
Scan Express 25 - Classique - IGN

DAESENRCAT  
27/08/2023



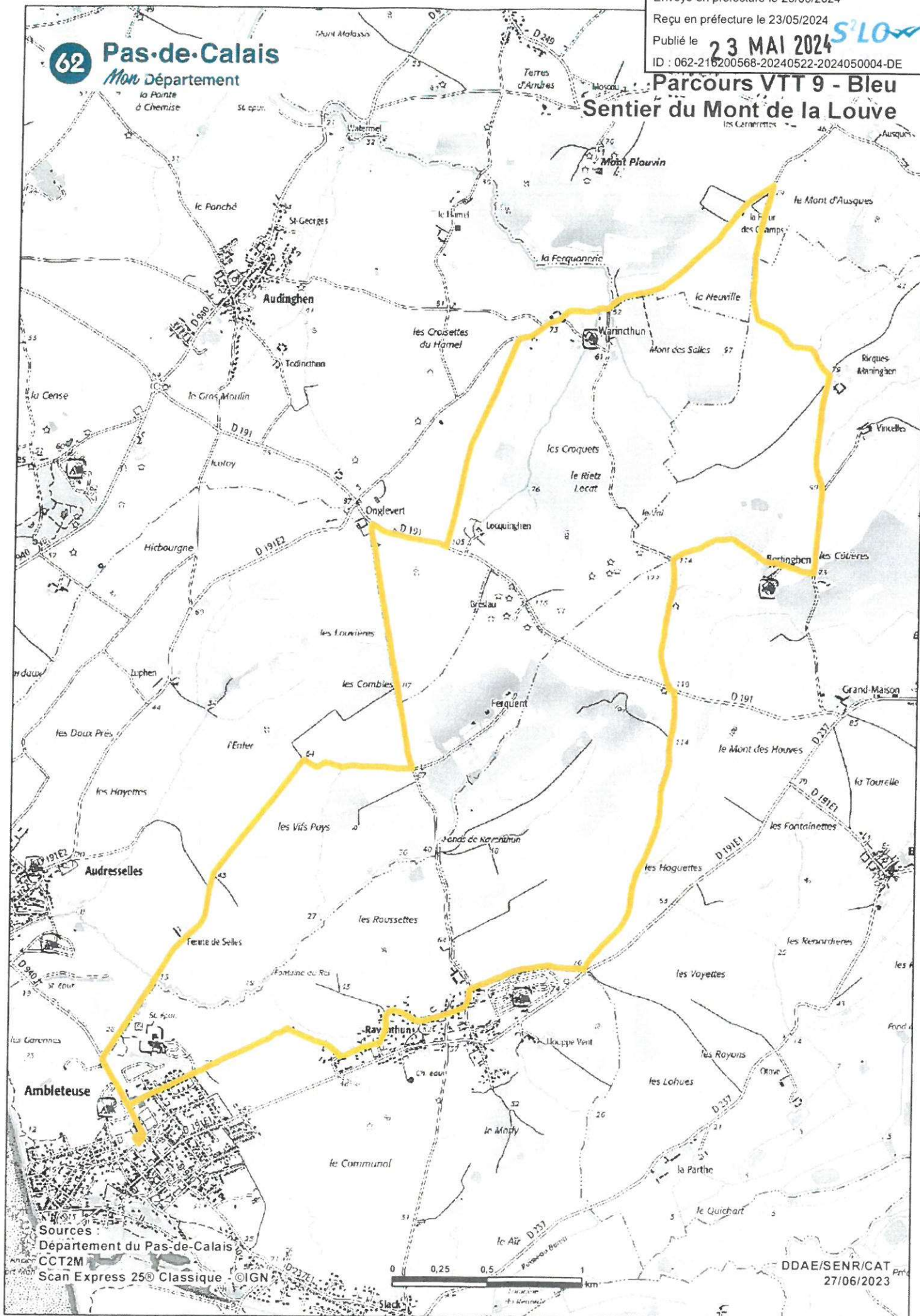


# 62 Pas-de-Calais

Mon Département

la Pointe à Chimise

## Parcours VTT 9 - Bleu Sentier du Mont de la Louve

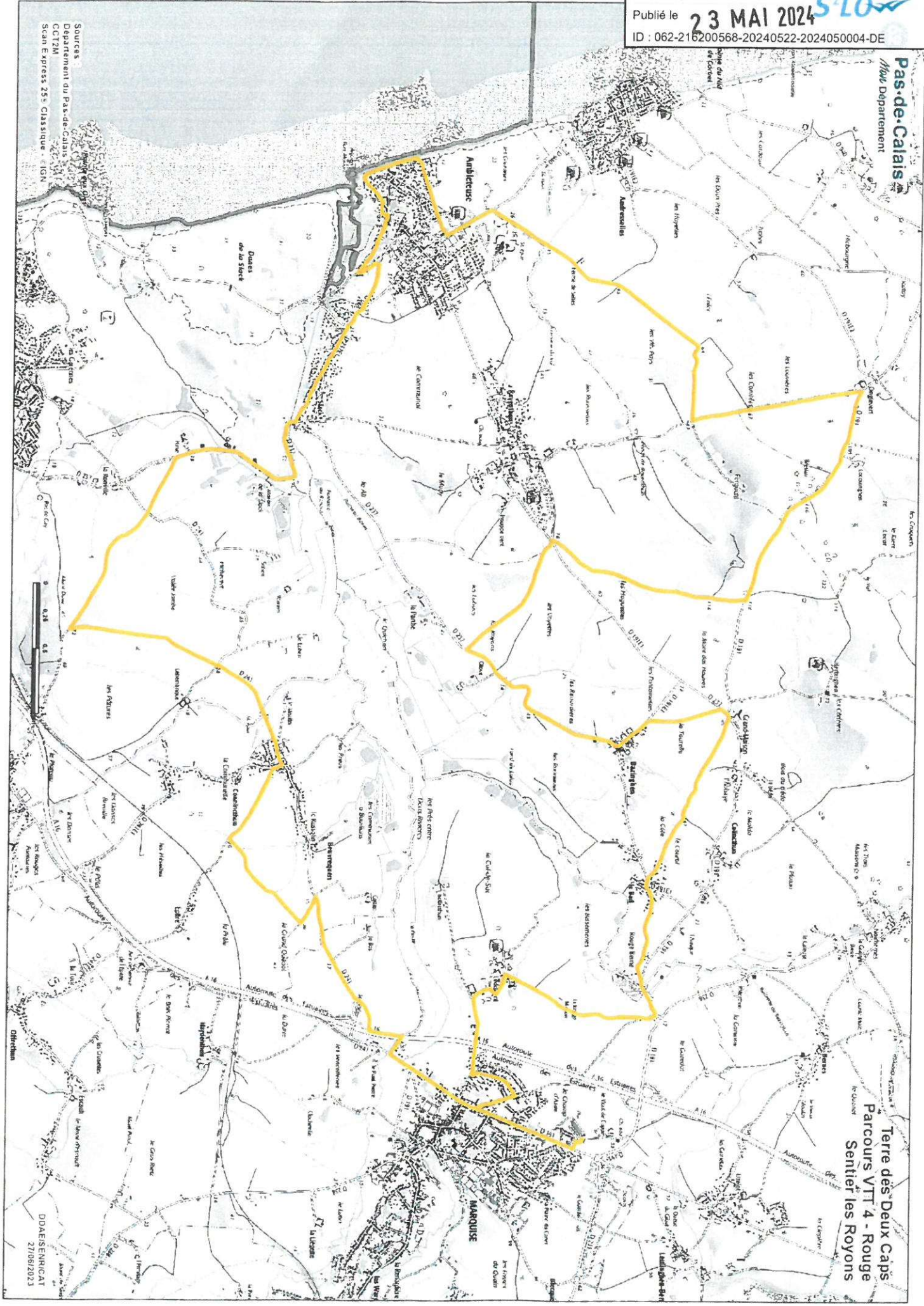


Sources :  
 Département du Pas-de-Calais  
 CCT2M  
 Scan Express 25® Classique ©IGN

DDAE/SENRCAT  
 27/06/2023

Pas-de-Calais  
Nord Département

Terre des Deux Caps  
Parcours VTT 4 - Rouge  
Sentier les Roynons



Sources  
Département du Pas-de-Calais  
CCTM  
Scan Express 25 - Classique - IGN

DDAES/NR/CAT  
21/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAZINGHEN

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
BOULOGNE SUR MER

CANTON DE DESVRES

\*\*\*\*\*

Séance du 12 septembre 2024

\*\*\*\*\*



DÉPOSÉ À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
11 OCT. 2024

**Sujet n°3 : Inscription d'itinéraires VTT (sentier du Mont de la Louve, Sentier Entre les Monts, Sentier les Royons) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à vingt heures, le conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck PARENTY, maire, en suite de convocation en date du 5 septembre dont un exemplaire est affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mr Franck PARENTY, Mr Jean Luc BACLEZ, Mme Marie Madeleine GARCIA, Mr Michel VERMEIR, Mme Catherine JOLY, Mme Clarisse BRUNIN BERTELOOT, Mr Jean François BUTOR et Mr Philippe COUSIN.

Absents excusés : Mr Romuald HAZELART et Mr Thibaut PIERRU ayant donné respectivement procuration à Mr Franck PARENTY et Mr Michel VERMEIR. Absente : Mme Anita DHALLUIN

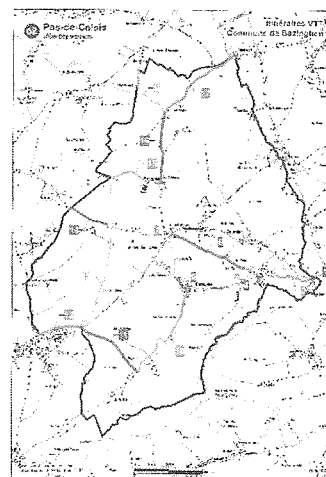
Mme Clarisse BRUNIN BERTELOOT est élue secrétaire de séance.

Mr le maire donne connaissance au conseil municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas de Calais, conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) le Mont de la Louve, Entre les Monts et les Royons sur le territoire de la communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
1		RD 191	Public	Département
2		CR du Bail à Rouge Berne	Privé	Commune
3		Chemin des Bordées	Public	Commune
4		Rue de la Fontaine (RD 191E)	Public	Département
5		Chemin des Côtes	Public	Commune
6		CR de la Grande Maison	Privé	Commune
7		RD 237	Public	Département
8		CR dit de la Grande Maison	Privé	Commune
9		Rue de l'Eglise (RD 191E1)	Public	Département
10		RD 257	Public	Département
12		CR 4 d'Otove à Ambleteuse	Privé	Commune
13		CR de Boulogne à Wissant	Privé	Commune
14		RD 191	Public	Département
15		CR dit du Buisson Poutleux	Privé	Commune
16		CR 4 dite de Bertinghen	Privé	Commune
17		CR 4 de Warcove	Privé	Commune
18		VC 9 de Ricques-Maninghen à Tardinghen	Public	Commune



- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportives (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire,
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement,
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins et des parcelles situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le maire à signer tout document relatif aux classements des chemins au PDIPR.

Fait à Bazinghen,  
Le 12 septembre 2024

Le Maire,  
Franck PARENTY



**COMMUNE DE BEUVREQUEN**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt huit mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BARRE Alain, Maire.

Étaient présents : Mesdames Gilberte BAUDON, Caroline DAMIENS, Marie-Laure LOOTEN (arrivée à 19h30) Messieurs Alain BARRÉ, Hervé BIGAND, Régis ROSÉ, Michel COSTA, Laurent BROUTTIER

Étaient absents : Bertrand VAUPRÉ, Hugues HORNOY excusé

Le secrétaire est Laurent BROUTTIER

Date de la convocation : 21 mai 2024

Nombre de membres : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

**OBJET**

**Question 2 : Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)**

Monsieur le Maire de Beuvrequen donne connaissance au Conseil municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) de Berguette, le Mont Pinel et Les Royons sur le territoire de la Communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut (public / privé)	Propriétaire
1		Route de Laronville à Marquise (RD 241)	Public	Département
2		CR dit du Rietz	Public	Commune
3		CR de Cambrique au Grand Quenot	Public	Commune
4		CR dit Chemin de Cambrique	Public	Commune

- propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé) ;
- autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...) ;
- s'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- s'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- émet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Pour extrait conforme

Le Maire, Alain BARRÉ.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024  
Reçu en préfecture le 18/06/2024  
Publié le  
ID : 062-216201251-20240528-2024\_24\_DEL-DE



Signé électroniquement par : Alain BARRÉ  
Date de signature : 18/06/2024  
Qualité : Maire de la commune de BEUVREQUEN

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Ville de ~~MARQUISE~~

-----  
CANTON DE DESVRES

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE BOULOGNE SUR MER

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

-----

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Marquise se sont réunis en la salle des fêtes municipale, sous la présidence de M. Olivier LEROY, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée en date du 20 septembre 2024 et affichée à la porte de la Mairie et de la salle des fêtes.

Etaient présents : Olivier LEROY, Serge ALEXANDRE, Catherine TELLIEZ, Jean LACROIX, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Christophe ROUSSEL, Louisa MAMECHE, Marie-Claude DUTERTE, Stéphane SAMBON, Cyril DUMOULIN, Olivier CLABAUT, Stéphanie LEROUX, Giovanni FRATTINI, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Bernard EVRARD à Sylvie CHOQUEL, Éric MERLIN à Jean LACROIX, Sylvie D'HAILLECOURT à Stéphanie LEROUX, Virginie ROUTTIER à Olivier CLABAUT, Eitel ETEKI à Alix GOUDYME

Absents : Sophie MONTIGNY, Arlette VASSEUR, Frédéric FRANCOIS, Christophe LECOUTRE, Christophe BOUTIN

Secrétaire de séance : Jean LACROIX

-----

**DCM 78-24 INSCRIPTION D'ITINERAIRES VTT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES (PDIPR)**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L.361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Dans le cadre de son schéma départemental des espaces naturels, le Département a souhaité étendre ce plan à toutes les itinérances non motorisées afin que le PDIPR constitue le volet itinérance du plan départemental des espaces sites et itinéraires.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) de Berguette, le Mont Pinel, Les Royons et la Prévosserie sur le territoire de la Communauté de Communes de La terre des 2 Caps.

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

Tronçon	Référence cadastrale	Dénomination du chemin	Statut	Propriétaire
7		Rue de la république	Public	Commune
8		Rue Pasteur (RD231)	Public	Département
9		Vieux Chemin d'Ardres	Public	Commune
10		CR de Becquenecques à Bouquinghen	Privé	Commune
11		Rue de Blecquenecques à Bouquinghen	Public	Commune
12		Chemin de Bouquenghen	Public	Commune
13		Rue Jean Jaurès (RD 191)	Public	Département
14		Rue des Buissons	Public	Commune
15		VC 12	Public	Commune
16		Rue Edouard Quenu	Public	Commune
17		Rue de la liberté	Public	Commune
18		Rue de Ledquent	Public	Commune
19		VC 8 dite de Ledquent	Public	Commune
20		CR de la rouge maison	Privé	Commune
21		VC 7	Public	Commune
22		CR	Privé	Commune
23		Chemin	Public	Commune
24		RD 241	Public	Département
25		CR dit de la Dune	Privé	Commune
26		CR dit chemin vert	Privé	Commune
27		CR	Privé	Commune
28		VC 6 d'Herdethun à Rinxent	Public	Commune
29		CR de Rinxent	Privé	Commune
30		RD 238	Public	Département
31		VC 1 dite de vert d'Escaut	Public	Commune

- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domine public ou privé)
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnées, pédestre, équestre, VTT, ...)
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire, en collaboration avec la CCT2C
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement, en collaboration avec la CCT2C
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits,  
 Suivent les signatures,  
 Pour extrait conforme,



Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 30/09/2024  
Publié le  
ID : 062-216205609-20240926-DCM78\_24-DE

Transmis à M. le Sous-Préfet  
de Boulogne-sur-Mer le 30 septembre 2024

Rendue exécutoire par dépôt et publication et  
notification en Sous-préfecture

Le Maire



Publié le 30 septembre 2024

Le Maire,  
Olivier LEROY





## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RINXENT

### SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

#### DÉLIBÉRATION 2024-24

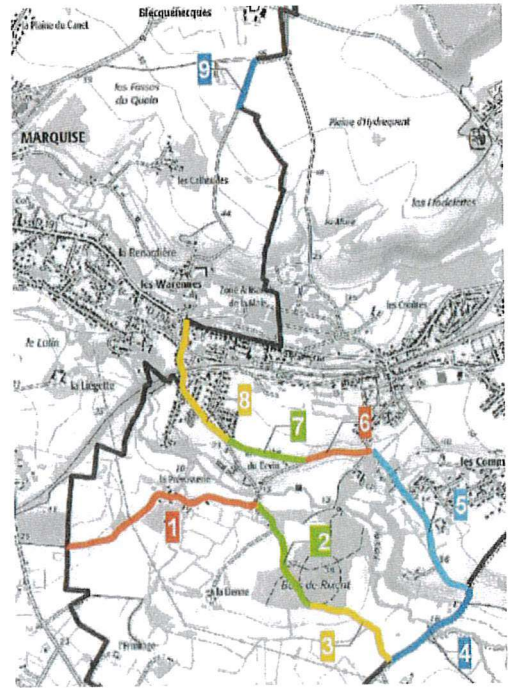
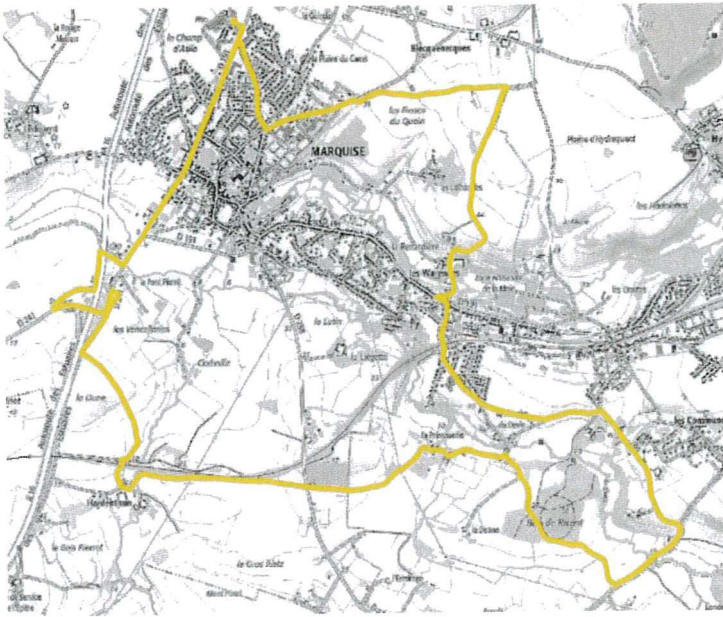
#### Inscription d'itinéraire VTT au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

NOMENCLATURE DES ACTES : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Sollicité par la CCT2C, le département a examiné et adopté la proposition d'inscrire dans ce plan les deux parcours de vélo tout terrain (VTT) du Mont Pinel et de la Prévosserie dont le circuit figure ci-dessous





Chacun de ces deux circuits emprunte les mêmes chemins et routes sur le territoire de Rinxent comme on peut le voir sur l'extrait de plan ci-dessus.

Il est demandé à l'assemblée son accord pour inscrire au PDIPR les tronçons empruntant des chemins appartenant à la commune (domaine public ou privé). Dès lors ces itinéraires bénéficieraient d'une protection légale opposable transcrite dans les documents d'urbanisme.

Ces tronçons sont :

1. La rue de la Prévoiserie
2. Le chemin rural dit de Wierre
3. Le chemin rural dit de la Denne
4. La rue des Tienforts

Si l'assemblée répondait favorablement à cette demande elle autoriserait de fait la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...);

Elle s'engagerait à :

- Permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux mentionnés ci-dessus ;
- Proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.


Après en avoir délibéré comme suit, par

20	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention
----	-----------	---	-------------	---	------------

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'inscription au PDIPR des itinéraires VTT mentionnés et de fait les tronçons se situant sur la commune de Rinxent ;
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires ;
- S'engage à entretenir ces tronçons et à permettre le passage des promeneurs et randonneurs ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution, approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement.

Le Maire



Nicolas LŒUILLET



La Secrétaire de séance



Anne-Sophie VIDOR

Conseil Municipal du 2 juillet 2024 à 19h					
Convocation du 28 Juin 2024 – Présidence M LŒUILLET					
Tableau de Présence					
LŒUILLET Nicolas	X	CARON Béatrice	X	CHEVALIER Ludivine	Exc.
SAUVAGE Sophie	X	DELANNOY Alain	X	BOURDON Bernard	Exc.
PENEL Emmanuel	X	DEHOUCK Claire	X	POURE Kenjy	X
VIDOR Anne-Sophie	X	POULET Muriel	X	LELEU Lucie	X
WIMET Philippe	X	VIANDIER Ludovic	X	DREUILLET Agnès	Exc.
BARBAZON Nadège	X	MARTEL Stéphanie	X	CODRON Yohann	Exc.
LENGAGNE Bernard	X	TREHOU Guillaume	X		
				<b>TOTAL Présents</b>	16

**Pouvoirs** : Mme Dreuillet donne pouvoir à Mme Dehouck ; M Codron donne pouvoir à M Lœuillet ; M Bourdon donne pouvoir à M Wimet ; Mme Chevalier donne pouvoir à Mme Leleu.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
PAS - DE - CALAIS

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
11	10	6
Nombre de pouvoir		1
Abstentions		
Votants		7
Pour		7
Contre		
Ne prends pas part au vote		

Date de la convocation :  
5 juin 2024

Objet :  
Inscription au PDIPR  
Itinéraires VTT

SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 2024

DE BOULOGNE S/MER

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE TARDINGHEN**

*Délibération n° 2024-06-10*

**Séance du 10 juin 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur SEGARD Thibaut, Maire  
Présents : M.M SEGARD Thibaut. DARRAS Valentine. HAMY Pascal.  
NOYON Alexia. DORESSE Marie-France. TRIQUET Amélie.

Monsieur Ghislain SEGARD, décédé

Absents excusés : M.M MAMEZ Bernard. DELAMARLIERE Marc-Paul  
Monsieur BOULET Romain ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Absent : M. DESROUSSEAUX Philippe

Madame Valentine DARRAS est élue secrétaire.

Monsieur le Maire de Tardingen donne connaissance au  
Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil  
Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais,  
conformément à l'article L.361-1 du code de l'Environnement, a  
décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires et de  
Randonnée (PDIPR) de Promenade à sauvegarder les chemins  
présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT)  
Entre les Monts et e Mont de la Louve sur le territoire de la  
Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins  
suivants :

n° de tronçon	Dénomination du chemin	Statut	Propriétaire
4	CR 1 dit de Wissant	privé	Commune
5	CR 2	privé	Commune
6	CR 3	privé	Commune
7	CR 6	privé	Commune
10	VC 3	Public	Commune
12	Route d'Ausques (RD 149)	Public	Département
19	Route du Châtelet	Public	Commune
20	Route de Watermel (RD 249)	Public	Département
21	Route d'Ausques (RD 249)	Public	Département
26	VC 9	Public	Commune
27	Chemin	Public	Commune

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

24 JUIN 2024

LE



- Propose l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé),
- Autorise la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, vtt, ...);
- S'engage à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;
- S'engage à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Emet un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

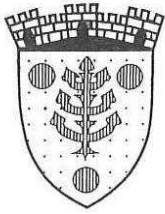
Pour extrait conforme,

Le Maire,



PHIBAUT SEGARD

MAIRIE DE TARDINGHEN  
Pas-de-Calais



DEPARTEMENT  
du Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT  
de Boulogne-sur-Mer

Canton de Boulogne Nord-Est

Tél. 03.21.32.02.76  
Fax 03.21.32.17.88

Envoyé en préfecture le 13/07/2024  
Reçu en préfecture le 15/07/2024  
Publié le  
ID : 062-216208942-20240711-D\_2024\_61-DE

# VILLE DE WIMILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Associatif Franck Lefebvre, en séance publique, suivant une convocation en date du 5 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : A. LOGIÉ, Maire, J. GUYOT, H. TIERTANT, R. CALON, C. BEAUMONT, B. LEMAIRE, A.S. DACHICOURT, P. DEVYNCK, Adjoints, B. VANESSE, S. NICOSTRATE, D. DESCHARLES, M. LEFEBVRE, J. LOUCHET, L. DENIS, M. BASTIDE, J.L. RAVIART, A. DECOUDU, Formant la majorité des membres en exercice, soit ..... 17/27

**Etaient absents excusés avec procuration** : R. VINCENT (procuration à B. LEMAIRE), A. ETIENNE (procuration à C. BEAUMONT), G. FACHON (procuration à J. GUYOT), S. LEROY (procuration à A. LOGIE), P. COSTA (procuration à R. CALON), N. VOLPOET (procuration à J.L. RAVIART), Soit ..... 6/27

**Etaient absents excusés** : J. BRUNET, S. LATOUR, Soit ..... 2/27

**Etaient absents** : F. BELLANGER, Y. DUBRULLE, Soit ..... 2/27

**Président de séance** : Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Roger CALON, adjoint au Maire.

N°2024/61

### INSCRIPTION D'ITINERAIRES VTT AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire de Wimille donne connaissance au Conseil Municipal par lequel Monsieur le Président du Conseil départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L 361-1 du code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (VTT) Les Royons, le Mont Pinel et de Berguette sur le territoire de la Communauté de communes Terre des 2 Caps.

Après délibération,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,



– Considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
12	RD 237	Public	Département
13	VC 6 de Wacquinghem à la Slack	Public	Commune
26	Chemin latéral	Public	Commune
27	Route d'Etiembrique	Public	Commune
28	CR dit de Létiembrique	Public	Commune
29	RD 241	Public	Département
30	VC 7 de Laronville à Marquise	Public	Commune

PROPOSE l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé) ;

AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, VTT,...) ;

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir l'ensemble des tronçons communaux de l'itinéraire ;

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement ;

EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou des parcelles) situés sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas ;

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Antoine LOGIE.

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITÉ

Le Maire de WIMILLE certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la mairie le 18 juillet 2024 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de BOULOGNE SUR MER au titre du contrôle de la légalité le

Le Maire

Antoine LOGIE.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de WIMILLE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).

Département du Pas-de-Calais Arrondissement de Boulogne-sur-Mer  Commune de Wissant		Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2024			
		L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Laurence Prouvot, maire,			
Date de la convocation : 12.09.2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Madame PROUVOT Laurence	X		
		Madame FOURDINIER Marie-Renée	X		
Date d'affichage de la délibération : 18.09.2024		Monsieur DETANT Ghislain	X		
		Monsieur DÉDISSE Romain	X		
Nombre de conseillers		Madame FOURDINIER Frédérique	X		
Quorum	4	Madame DUMORTIER Louise	X		
Présents	7	Monsieur DEROUBAIX François	X		
Représentés	0				
Votants	7				
Secrétaire de séance : Romain Dédisse		Sens du vote : Unanimité			
Objet de la délibération : Département du Pas-de-Calais – Inscription d'itinéraires V.T.T. au PDIPR		Nombre de voix Pour :            Abstention :			
Délibération n° : 2024_09_16_12		Nombre de voix contre :			

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier par lequel Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de-Calais, conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement, a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) destiné à sauvegarder les chemins présentant un intérêt pour la promenade et la randonnée.

Il est proposé d'inscrire les parcours de vélo tout terrain (V.T.T.) « le Mont de Couple » et « Entre les Monts » sur le territoire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que porte cette activité sur les chemins suivants :

N° de tronçon	Références cadastrales	Dénomination du Chemin	Statut	Propriétaire
4		CR 6 dit de Ramessaid	Privé	Commune
5		CR 7 dit d'Audembert à Wissant	Privé	Commune
7		VD 4 d'Herdin	Publie	Commune
9		Rue du Lieutenant André Boudé	Publie	Commune
12		CR 7 dit d'Audembert	Privé	Commune
13		CR 8 d'Ausques à Sombre	Privé	Commune
16		Rue du Fort César	Publie	Commune
17		Avenue Geoga Clémenceau	Publie	Commune
18		Rue Fernand Buisson	Publie	Commune
22		CR 8 de Sombre à Ausques	Privé	Commune
23		CR 14 de Wissant au Verier	Privé	Commune
24		CR 14 de Wissant à Heneu-Enghen	Privé	Commune
25		Hameau de Sombre	Publie	Commune
26		CR 6 dit de Ramessaid	Privé	Commune

PROPOSE l'inscription au PDIPR de ces tronçons appartenant à la commune (domaine public ou privé)

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 062-216208991-20240916-2024\_09\_16\_12-DE

SLOW

AUTORISE la réalisation du ballsage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les comités sportifs (randonnée pédestre, équestre, V.T.T. )

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'alléation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncières ou d'aménagement

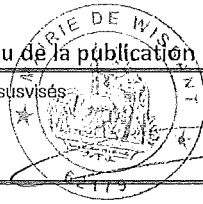
EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins (et/ou parcelles) situés sur la commune mais ne lui appartenant pas.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture le 18 septembre 2024

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Pour extrait conforme,

Le Maire



*[Handwritten signature]*